

La Roche-sur-Yon le 2 mai 2005

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2001 A 17 HEURES

PROCES VERBAL

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition de **M. LE MAIRE**, le Conseil Municipal désigne Angie LEBOEUF comme secrétaire de séance.

M. LE MAIRE donne lecture des pouvoirs :

| | | |
|-------------|---|---------------------------------------|
| R. REMAUD | à | R. GUILLET (questions 78, 79, 1 à 67) |
| R. PINEAU | à | C. PERRET |
| C. BOURGOIN | à | J. SOULARD |
| R. MAIGNE | à | L. CAILLAUD (questions 25 à 77) |

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2001 est adopté.

M. LE MAIRE propose l'inscription à l'ordre du jour de 3 questions supplémentaires :

Question n° 77 : Village artisanal René COTY – Convention de mandat avec la SEMYON
Avenant n° 1

Question n° 78 : Soutien aux salariés de l'entreprise ESSWEIN

Question n° 79 : Solidarité avec les habitants de Toulouse – Explosion AZF

Une copie de ces projets de délibérations est distribuée à chaque Conseiller Municipal en début de séance.

M. LE MAIRE fait la déclaration suivante :

« Les terribles événements du 11 septembre dernier nous ont toutes et tous profondément choqués, mais ils sont aussi de nature à bouleverser l'équilibre mondial.

Cette situation, nouvelle à l'échelle de la planète, doit nous amener à la plus grande vigilance, de même qu'à la plus grande lucidité, même si l'émotion reste intacte.

J'ai reçu, avec Danielle Hillier, les différents représentants des communautés religieuses et laïques, afin de témoigner ensemble des valeurs républicaines et universelles, porteuses d'un message de paix et de fraternité.

Ce message, unanimement porté, traduit notre volonté commune pour qu'à l'échelle de notre ville, et bien au-delà j'espère, nous puissions continuer à vivre ensemble, dans le respect des uns et des autres, dans la sérénité et la liberté de tous.

Au-delà de cette rencontre symbolique, les déclarations prononcées par l'ensemble des participants doivent nous amener je le crois à continuer d'agir pour l'avenir.

D'abord en restant vigilants et solidaires dans une démarche responsable. A cet égard, il nous faudra sans cesse lutter contre toute forme de démagogie et d'amalgame. Ce dernier représente un caractère éminemment dangereux car il fonctionne sur la peur, l'irrationnel, l'exclusion, le racisme.

Nous sommes profondément choqués par certaines déclarations d'hommes politiques qui utilisent, de la façon la plus insidieuse et démagogique, cette situation, en amalgamant tout et n'importe quoi. C'est un fond de commerce politicien qu'il nous faut dénoncer très fermement pour faire régner la paix et la tolérance.

Je pense que des rencontres permanentes avec les différentes communautés qui constituent l'espace humain dans lequel nous vivons, sont plus que jamais nécessaires. Initiatives individuelles et collectives doivent donc guider notre action, dans le champ également de l'international.

Car, il faut bien prendre conscience qu'à côté de la légitimité des Nations, émerge, dans le concert international, la légitimité des villes et de tous les acteurs locaux qui participent à l'action publique. Il suffit de voir le rôle joué par le Maire de New-York dans tous ces événements. Cette situation aura des conséquences sur l'économie mondiale et donc sur l'économie locale. Nous devons donc agir pour garantir la paix civile ; la laïcité est plus que jamais une valeur universelle pour atteindre cet objectif.

Il faut être plus que jamais vigilant sur les dispositifs permettant au plan local de renforcer les actions de développement et de solidarité, la puissance publique ayant ici comme ailleurs un rôle important à jouer.

Dans ce contexte, l'information et la participation des citoyens sont encore plus nécessaires pour permettre aux élus de faire les bons choix. Dans cette optique, nous avons tenu les promesses faites lors de la campagne électorale du mois de mars, en écoutant, dialoguant et concertant pour mieux décider. Les différentes rencontres organisées, notamment la mise en place des commissions ouvertes et le questionnaire transmis à tous les habitants traduisent la volonté de la majorité municipale ainsi que la réalité de nos préoccupations ».

P. REGNAULT intervient sur la situation BRANDT / MOULINEX.

« Concernant le devenir du groupe Moulinex Brandt, je voudrais faire un point sur ce dossier très important pour La Roche sur Yon et la Vendée.

TOUT D'ABORD UN POINT SUR L'IMPORTANCE DU GROUPE BRANDT-MOULINEX ET ESSWEIN.

Le groupe Brandt qui possède des marques comme Thomson, Vedette, Océan, Sauter, est un groupe qui s'est restructuré à de multiples reprises. Il comprend en France 6 usines avec 3830 salariés, dont 2 usines en Vendée avec 1300 salariés, soit 1/3 des salariés français du groupe. En France, en plus d'Aizenay et de La Roche, Brandt c'est aussi Vendôme (387 salariés plaques de cuisson), St Jean de la Ruelle (883 salariés, Cuisinières), Lyon (938 salariés Lavage) et Nevers (318 salariés). Moulinex c'est 6000 salariés en France, surtout en Normandie. Au total, un groupe de 21500 salariés dont environ 10000 en France. ESSWEIN est un groupe devenu rentable. Il réalise un chiffre d'affaire de

1 milliard de francs par an et disposait d'une trésorerie fin 2000 de 106 MF. Brandt est aussi un donneur d'ordre pour de nombreux sous-traitants. Pour ESSWEIN, cela représente une douzaine d'entreprises. Les premières concernées sont Métafil et Saprofil. Avec 60 salariés et un chiffre d'affaire de 27 MF, Métafil réalise 80 % de son activité avec ESSWEIN. On estime donc à 2400 le nombre de salariés directement concernés par l'avenir d'ESSWEIN. Mais c'est en fait bien plus considérable que cela car cela concerne, les essaimages réussis par le passé, les investissements réalisés par les 2 usines (de l'ordre de 30 MF/an pour ESSWEIN), la consommation faite par ses salariés soit sans doute plus de 200 MF injectés par les seuls salariés dans l'économie locale. ESSWEIN c'est 631 000 machines produites en 2000, 82 MF de résultats positifs cumulés en 98-99-2000 après une année déficitaire en 97 de 24 MF, une capacité d'autofinancement de 60 à 80 MF/an (215 MF sur les 3 dernières années).

CE QUI S'EST PASSE : LA LOGIQUE UNIQUEMENT FINANCIERE DES FRERES NOVICELLI EST SCANDALEUSE .

Le groupe a été organisé de telle sorte que le holding ELFI mettait toutes les usines en situation d'être totalement dépendantes de lui, à tel point que ni les stocks ni sa trésorerie (106 MF fin 2000) n'étaient maîtrisés localement. Avec ce système, les frères Novicelli, qui ont mis un an à étudier la situation catastrophique de Moulinex, se sont permis de prélever près de 800 MF sur le groupe. Ce prélèvement s'est réalisé juste avant la fusion avec Moulinex, un peu comme un joueur de casino met de côté ce qu'il vient de gagner. Ceci est proprement scandaleux. Au moment même où de l'argent frais doit venir conforter une fusion que tout le monde annonçait comme délicate, ELFI fait le contraire. Il faudra éclaircir ce scandale financier qui non seulement place l'ex-groupe Moulinex en situation encore plus délicate qu'il n'était, mais crée les conditions d'entraîner dans sa chute un groupe sain.

J'estime par ailleurs que la stratégie des administrateurs judiciaires d'exiger des propositions des industriels repreneurs dans des délais trop courts pour pouvoir être sérieux, a plutôt contribué à fragiliser l'ensemble du groupe et retarder l'engagement des banques pour financer la période d'observation de Brandt. Comme l'a très bien expliqué Raymond FORNI dans cette même salle, la réforme des tribunaux de commerce, voulue par la gauche et bloquée par la droite ne place ni les salariés, ni les entreprises, ni les pouvoirs publics français, dans une situation où ils peuvent facilement intervenir ou simplement voir clair dans la stratégie de ces administrateurs judiciaires au pouvoir exorbitant sur la vie et la mort d'entreprises et de milliers d'emplois.

LA FILIERE DE L'ELECTROMENAGER EN FRANCE DOIT AVOIR UN AVENIR.

La réussite du groupe BRANDT, comme celle d'autres industriels au plan français, européens ou mondial, montre que c'est possible. Mais lorsque le patronat est défaillant comme dans le cas de Moulinex et d'ELFI, les pouvoirs publics doivent disposer des moyens d'intervenir pour éviter la casse sociale. Un pouvoir plus grand pour l'Etat dans le contrôle de ces mouvements financiers, des fusions, des restructurations, est absolument indispensable, comme l'a précisé Raymond FORNI aux représentants des salariés dans cette même salle mardi 25/09, la loi de modernisation sociale en examen au Parlement, refusée par la droite aurait donné des moyens réels si le Sénat n'avait pas une fois de plus montré son archaïsme. Cette loi viendra en seconde lecture très prochainement au Sénat et sera adoptée avant la fin de l'année.

QU'A FAIT LA MUNICIPALITE DEPUIS L'ANNONCE DE CETTE ENORMITE CAPITALISTIQUE ?

Dès le 7 septembre, jour de l'annonce du dépôt de bilan, Jacques AUXIETTE a écrit au Procureur de la République de Nanterre pour contester l'organisation même de la fusion et demander que la date de la période d'observation soit antérieure à cette fusion. J'ai eu personnellement au téléphone le Premier Substitut du Procureur de la République de Nanterre le jour du dépôt de bilan, qui a confirmé la justesse de notre analyse, à savoir que la période d'observation doit remonter avant la fusion avec Moulinex, mais constate comme nous que cela ne servira pas à grand chose puisque la trésorerie a été prélevée par ELFI. A la demande de Jacques AUXIETTE, dès le 7 septembre, j'ai joint Bercy et celui qui est désormais bien connu des syndicalistes : David SCHWARZ, qui suit ce dossier et le suit très bien au dire même des représentants syndicaux. Nous sommes en contact permanent avec Bercy, plusieurs fois par jour le plus souvent, de façon à bien relayer au plan gouvernemental l'enjeu local, à connaître la position du Gouvernement et à suivre l'avancée des négociations. Jacques AUXIETTE a saisi, Lionel JOSPIN, Laurent FABIUS et Christian PIERRET. Ce dernier s'est engagé à

recevoir Jacques AUXIETTE chaque fois que cela sera nécessaire. La rencontre obtenue dans le bureau du Préfet pour les syndicalistes de Vendée à Bercy vendredi dernier de 14h à 16 h 30, a été négociée avant cette rencontre par moi-même avec M. SCHWARZ. Jacques AUXIETTE a eu à plusieurs reprises Christian PIERRET et son directeur de cabinet au téléphone. Moi-même j'ai saisi François HOLLANDE qui a examiné cette question avec Lionel JOSPIN. Au total, c'est plus de 40 contacts qui ont été pris avec Bercy, Matignon et les membres du gouvernement. Le gouvernement est totalement au fait de la situation de Brandt en Vendée comme au plan national et a pesé de tout son poids pour qu'un accord bancaire soit conclu afin de faire redémarrer les usines. L'accord a été signé définitivement hier après midi.

Nous avons également négocié une rencontre, qui s'est d'ailleurs déroulée en présence des médias entre Raymond FORNI et les délégués syndicaux. Ce dernier, ancien ouvrier de Peugeot, s'est ensuite adressé directement aux salariés devant la mairie. Le président du groupe PS à L'Assemblée Nationale, Jean-Marc AYRAULT a été également saisi.

Parallèlement à cela, des rencontres régulières ont eu lieu avec les délégués syndicaux que nous encourageons dans leur démarche de mobilisation responsable (reçus 6 fois et contact quasi quotidien avec les organisations syndicales). Je voudrais en effet saluer la responsabilité de ces syndicalistes qui n'ont pas la tâche facile et qui se sont montrés, à la fois ardents défenseurs de leurs outils de travail et de leurs emplois, mais également très responsables dans leurs paroles comme dans leurs actes. Face à un tel enjeu, il faut se mobiliser. J'appelle, nous appelons, nous aussi, tous les Yonnais, tous les Vendéens à se mobiliser chaque fois que cela sera nécessaire pour défendre cette industrie, dans la dignité, le respect des personnes et des biens.

Nous avons également mis en place une cellule de veille pour évaluer la situation, mobiliser les services publics, notamment sociaux. Les services du CCAS étudient déjà au cas par cas les difficultés des salariés concernés habitant La Roche sur Yon. Nous avons demandé au Préfet de réunir d'urgence la Commission d'Aide Sociale d'Urgence qui regroupe les principaux partenaires institutionnels (CAF, CPAM, collectivités, CCAS, FSL, etc. et est prévue vendredi 5/10 à 14 h 30), même si le versement des salaires, obtenu vendredi dernier pour tous les salariés et pour septembre 2001 va en diminuer temporairement l'urgence. Jacques AUXIETTE a demandé au Préfet de relancer en accord avec le Maire d'AIZENAY le comité de bassin d'emploi. Ce Comité de bassin d'emploi qui rassemble représentants de l'Etat, des collectivités, du patronat et des syndicats ouvriers, doit se positionner dans une logique d'aides au développement industriel, réfléchir aux mesures favorisant ce développement et anticiper les mesures sociales. Une demande a été faite au TPG pour que les services fiscaux soient compréhensifs lors des demandes individuelles de report de paiement des impôts locaux. Marie-Sabine CAILLETEAU, Monique RODDE et Monsieur DAYRAS ont rencontré les banques locales pour qu'elles aient le même comportement. Nous passerons tout à l'heure une délibération pour reporter le loyer de Métafil après la période d'observation.

Hier encore, Jacques AUXIETTE intervenait auprès de Jean-Claude GAYSSOT et de BERCY pour débloquer la situation auprès du transporteur ABX qui dispose d'un énorme stock de produit ESSWEIN au regard d'une créance moins importante. Nous avons bon espoir que cette question essentielle se débloque ce jour.

Bref, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour que les usines puissent rouvrir, pour mobiliser les services de l'ETAT, le Gouvernement, les instances judiciaires concernées. Je dois dire que le travail a été mené de concert avec les organisations syndicales CFDT et CGT qui se sont montrées extrêmement responsables et ont reconnu y compris publiquement l'engagement municipal de toute la gauche plurielle. Nous vous proposerons tout à l'heure de voter une délibération permettant de financer le déplacement des manifestants à Paris, l'intérêt local pour la commune étant évident. Nous travaillons actuellement avec nos différents contacts pour qu'ils puissent avec leurs collègues des autres sites, être reçus à Matignon vendredi prochain.

ET MAINTENANT OU VA T-ON ?

Une bataille a été gagnée : celle d'obtenir un accord bancaire pour un plan de continuation et le redémarrage des usines. Cette étape était vitale ! Mais maintenant il faut gagner la seconde, celle d'avoir pour nos deux usines - et le maximum d'autres - un repreneur qui soit un vrai industriel. Il y en a. Certains cherchent même à nous joindre. Notre travail auprès du gouvernement comme des administrateurs judiciaires sera de peser le mieux et le plus possible pour avoir satisfaction.

Au-delà et pour l'avenir il faut contribuer à renforcer le rôle régulateur de l'Etat, l'information des élus locaux, des syndicats, des comités d'entreprises et de leurs experts, pour que ceux-ci puissent intervenir en amont des décisions spéculatives. Un meilleur contrôle de l'utilisation des fonds publics doit être mis en œuvre avec condamnation possible des chasseurs de primes destructeurs d'emplois. Un renforcement du rôle des syndicats et des Comités de Groupe européens est absolument indispensable. C'est à la fois l'enjeu de la loi de modernisation sociale et de l'avancée d'un gouvernement économique et social au plan de l'Union Européenne ».

78. SOUTIEN AUX SALARIES DE L'ENTREPRISE ESSWEIN

Rapporteur : P. REGNAULT

La situation de l'entreprise ESSWEIN, filiale du groupe MOULINEX – BRANDT concerne 2000 salariés sur le bassin d'emploi, sans compter les retombées sur l'économie locale (fournisseurs, commerces...).

L'action conjuguée de la Ville, des services publics et des salariés de cette entreprise a permis un 1^{er} débloqué sur le court terme. Afin de maintenir l'appareil industriel local, dans le cadre de la recherche d'une solution définitive, il est nécessaire de poursuivre ces efforts.

Compte-tenu de l'intérêt local, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de déplacement des salariés de l'usine ESSWEIN pour une manifestation qui doit avoir lieu à Paris le 5 octobre 2001. Le coût estimé pour la mise à disposition de 4 autocars est de 27.600 F.

G. COUTURIER développe les points suivants :

« Le nom d'ESSWEIN est attaché à la ville de LA ROCHE SUR YON. Cette entreprise industrielle la plus importante de la ville participe comme beaucoup d'entreprises industrielles, à l'histoire de la ville où elle est implantée.

A ce titre, au-delà des sensibilités politiques, les menaces qui pèsent sur le devenir d'ESSWEIN et de BRANDT COOKING comme de leurs sous-traitants, nous concernent tous.

Nous connaissons tous des familles dont un membre travaille chez ESSWEIN ou BRANDT COOKING, il y en a autour de cette table, et qui expriment avec colère ou pudeur selon leurs tempéraments, leurs inquiétudes, un sentiment d'injustice parce qu'ils n'ont pas démerité face à une menace dont ils ne se sentent pas responsables.

Les usines tournent bien, les finances sont équilibrées, les produits fabriqués sont de qualité pour de grandes marques de l'électroménager que l'on croyait à l'abri des difficultés.

Naturellement, il y a des informations que nous ne possédons pas, notamment sur les conditions du mariage entre un fabricant de gros matériel électroménager Brandt et un spécialiste du petit électroménager Moulinex, en difficulté depuis quelques années et qui semble aujourd'hui entraîner Brandt dans sa chute.

Monsieur REGNAULT a bien voulu nous apporter des informations étant sans doute, avec Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet, le mieux placé pour cela.

Sur la logique financière des entreprises, il faut rappeler que les entreprises ont besoin de capitaux pour se développer, c'est le problème de l'actionnariat qu'il s'agit de rendre transparent, ce qui n'est pas le cas de certains mouvements de capitaux. Il y a à aider au développement de l'actionnariat populaire, à inciter au développement de l'intéressement pour que nos entreprises passent moins facilement sous contrôle de capitaux étrangers et de directions générales éloignées des sites de production et du développement économique local.

1300 personnes et de nombreuses entreprises sous-traitants sont concernées aujourd'hui en Vendée que nous soutenons dans leur lutte pour le maintien de l'emploi et des sites de production.

Vous nous proposez de différer le paiement des loyers d'une entreprise sous-traitante (Métafil) et nous soutenons cette proposition.

Sans doute faut-il aller plus loin face à une situation de chômage technique des salariés et proposer de différer ou d'étaler le paiement des impôts locaux des salariés concernés et des taxes versées par les entreprises concernées.

Naturellement, cela nécessite l'étude de la mise en œuvre et de l'impact de ces propositions dans les meilleurs délais, étude à laquelle nous souhaitons être associés dans le cadre d'un front uni face à cette crise ».

Jean-Louis BATIO fait la déclaration suivante :

« Je voudrais d'abord revenir sur ce qui s'est passé aux Etats-Unis. Je vais être court car je pense que, face à de tels événements, le message doit être très clair, sans ambiguïté : Aucune fin ne peut justifier de tels moyens, aux U.S.A., en Algérie, en Corse... ou ailleurs.

Cet attentat est le produit du fanatisme. C'est aussi le produit d'un libéralisme qui se révèle avant tout une liberté de nuire. Nuire en couvrant le financement de ce qu'il ne faut pas hésiter à nommer comme un crime contre l'humanité.

Nuire aussi en permettant un véritable hold-up sur le fruit du travail de milliers de salariés (785 millions de francs). La logique de l'ultra-libéralisme c'est encore et toujours : les bénéfices pour le privé et les déficits pour les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, nous devons agir localement dans l'urgence, nous approuvons les mesures prises dans ce sens, pour soutenir les salariés, leurs revendications et même pour soutenir les sous-traitants.

Les hommes et les femmes de BRANDT sont atteints dans leurs moyens d'existence, mais ils sont aussi atteints dans leur dignité. Il nous faut montrer, que pour nous, ESSWEIN ce ne sont pas les actionnaires (gros ou petits, populaires ou pas), ce sont les hommes et les femmes qui y travaillent.

Alors, même si c'est symbolique, nous proposons qu'au prochain Conseil, nous donnions la parole aux représentants du personnel pour, qu'au moins ici, on leur marque la reconnaissance dont on les a privé dans leur travail ».

Patrick YOU fait la déclaration suivante :

« Nous voudrions ce soir évoquer la situation du groupe BRANDT-MOULINEX. Ce dossier est porteur d'une très grande violence pour les salariés des usines ESSWEIN et BRANDT COOKING dans la mesure où ils subissent de plein fouet la logique financière de décideurs internationaux. Les conséquences sociales et économiques de ces décisions, au-delà d'ESSWEIN et BRANDT COOKING, sont graves pour notre département et particulièrement pour le bassin d'emploi du Pays Yonnais.

Les élus Verts ont participé activement avec nos collègues de la majorité municipale aux actions menées par les salariés pour la pérennité des emplois et le maintien du potentiel industriel. Si aujourd'hui la situation pour ESSWEIN est stabilisée par le fait que l'activité est en court de redémarrage, la partie n'est pas pour autant gagnée. Nous serons attentifs et actifs pour les mois qui viennent dans l'évolution du projet de reprise du groupe BRANDT et plus particulièrement pour les entreprises du groupe présentes dans le Bassin d'Emploi du Pays Yonnais.

C'est à cet effet que nous demandons que les services de l'ETAT activent une cellule départementale et réactivent avec les collectivités locales, les syndicats de salariés et d'employeurs, le comité de Bassin d'Emploi ».

Bernard VIOLAIN évoque trois points :

- Sur les actes terroristes à New-York et Washington, les élus communistes s'associent à l'émotion face à ces terribles événements.

Face à l'incertitude actuelle, **B. VIOLAIN** estime que les propos tenus en début de séance, invitent à faire preuve de beaucoup d'humilité et de réserve. Il estime important de se considérer comme des citoyens du monde jugeant que rien ne se règlera par la force ou par la guerre. Il faut redonner la primauté à la politique et à la démocratie.

B. VIOLAIN souhaite condamner les actes de terrorisme qui viennent d'être commis, qui sont des crimes perpétrés sans justification. Face à la nécessité d'avoir une réponse commune, les élus doivent encourager toute forme de débat et de réflexion, pour que les citoyens comprennent comment le monde en est arrivé là. Malgré la complexité des réponses, les élus ont le devoir de favoriser cette

prise de conscience et l'exercice de la citoyenneté face à ces événements. Un véritable enjeu se dessine : construire un monde nouveau, alternative aux logiques libérales. Pour conclure sur ce point, **B. VIOLAIN** souligne son refus de toute confusion entre fondamentalisme musulman et l'Islam.

- Sur l'explosion AZF à Toulouse :

Les élus communistes soutiennent également les actes de solidarité à l'égard de la population de Toulouse et de Haute-Garonne. Le drame qui s'est produit dans cette ville ne doit rien à la fatalité et rappelle qu'il faut revenir à une double exigence, à savoir agir contre cette « folle course à la rentabilité » et dans le même temps agir pour que les populations, les salariés et les élus disposent aujourd'hui de plus de droits, de pouvoir pour intervenir sur tout ce qui concerne leur vie.

Sur la situation BRANDT-ESSWEIN :

B. VIOLAIN évoque les milliers d'hommes et de femmes, à nouveau injustement meurtris par les décisions prises par « des gens qui n'ont pas de cœur et qui ont un portefeuille comme seul point de repère ».

B. VIOLAIN salue la détermination des salariés, la manière dont ils assument leurs responsabilités et la résolution de leurs actions. Il souligne l'élan de solidarité qui accompagne cette lutte locale et combien a été déterminant l'engagement des élus, notamment de la gauche plurielle, qui a permis, avec un gouvernement à l'écoute de ces problèmes, d'ouvrir un début de solution. Pour autant, le sort de BRANDT demeure encore à ce jour incertain.

La principale incertitude concerne son démantèlement. Le doute est profond parmi les salariés. Ils s'interrogent sur l'existence d'une volonté politique de refuser ce morcellement qui aurait des conséquences désastreuses pour l'emploi en VENDEE, mais également à l'échelle du pays. Le pire serait de se résigner à l'idée de la vente de cette industrie, site par site.

Une étude commanditée par le gouvernement montre que le marché de l'électroménager est en progression d'environ 4 % par an. Avec BRANDT, MOULINEX, SEB, ELECTROLUX...., il existe un potentiel industriel conséquent. Le 1^{er} ministre a d'ailleurs appelé à faire preuve de « patriotisme économique ».

B. VIOLAIN estime que La Roche-sur-Yon ayant été à la pointe du combat, doit continuer en ce sens. Les élus pourraient ainsi prendre une initiative forte, en proposant la tenu d'une rencontre nationale avec tous les élus des différentes collectivités des sites industriels concernés.

A l'occasion de cette rencontre, pourrait être débattue la proposition de travailler avec le gouvernement, les salariés, les repreneurs éventuels, les institutions financières... à la construction d'un pôle national et européen de l'électroménager. Les stratégies industrielles de fusion et de concentration capitaliste ont montré leur limite. Elles sont coûteuses et ne visent qu'à satisfaire les marchés financiers. Pour **B. VIOLAIN**, il faut leur opposer une stratégie industrielle de coopérations, de mise en réseau des principaux atouts des industries.

Ce grand pôle national de l'électroménager pourrait avoir comme socle :

- La création d'un fonds interrégional abondé par une contribution de l'industrie de la grande distribution sur les prélèvements que celle-ci fait avec les référencements. Les collectivités locales et tout particulièrement les régions pourraient participer à ce fonds, l'Etat également.
- Parallèlement, il faut mettre en place les commissions régionales de contrôle de l'utilisation des financements publics. Les décrets d'application de la loi votée par les députés sont désormais en cours de publication.
- Enfin, il faut créer les conditions pour que les salariés et les élus puissent intervenir sur les choix de stratégie industrielle par l'obtention de droits nouveaux.

Revenant sur les propos de G. COUTURIER, **B. VIOLAIN** note que 2 textes de lois, l'un prévoyant la mise en place dans chaque région de commissions de contrôle des fonds publics et l'autre instaurant de nouveaux droits pour les salariés et les élus, afin de peser sur les choix stratégiques industriels, ont été repoussés unanimement par la droite parlementaire. **B. VIOLAIN** considère comme de « l'hypocrisie » de « vouloir pleurer avec le personnel d'ESSWEIN », sans lui permettre de participer aux discussions qui le concerne.

P. REGNAULT tient à apporter quelques éléments de réponse :

Sur la proposition de G. COUTURIER, il rappelle que l'aide que la commune peut apporter aux entreprises concernées, est très encadrée. METAFIL étant locataire d'un atelier relais, la commune a le droit de reporter les paiements de loyers. Par contre, en ce qui concerne les reports ou exonérations d'impôts, les demandes doivent être adressées individuellement aux services des impôts. La décision est du ressort de l'Etat ; même si J. AUXIETTE a écrit au Trésorier Payeur Général pour qu'une suite favorable soit donnée à ces requêtes.

Sur la possibilité de donner la parole aux salariés d'ESSWEIN, évoquée par J.L. BATIOT, **P. REGNAULT** indique qu'elle leur a été offerte, mais le secrétaire du comité d'entreprises conscient du soutien de la municipalité, estime devoir se concentrer sur d'autres rencontres, notamment au niveau des ministères concernés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE remercie les différents intervenants pour les propos tenus, qui traduisent une position de solidarité unanime du Conseil Municipal. Il indique avoir saisi dans la journée, le Premier Ministre, le Secrétaire d'Etat à l'Industrie, le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, le Ministre de l'Environnement et du Territoire, le Département de la Vendée et la Région des Pays de la Loire pour qu'un dispositif de coordination de l'action publique soit mis en place.

Le dossier BRANDT ne doit pas être occulté par le dossier MOULINEX. Il est du devoir des élus de rappeler aux pouvoirs publics, à l'Etat et aux Administrateurs, qu'au-delà des contorsions juridiques, la dimension BRANDT doit être traitée par le gouvernement de la même façon que MOULINEX.

79. SOLIDARITE AVEC LES HABITANTS DE TOULOUSE – EXPLOSION A.Z.F.

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

En solidarité avec les habitants de TOULOUSE, gravement touchés par l'explosion de l'usine A.Z.F., il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Ville de TOULOUSE, d'un montant de 50.000 F.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1. QUARTIER ZOLA – CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT – OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Rapporteur : P. REGNAULT

Préalablement à la création d'une ZAC d'habitat sur environ 10 ha dans le quartier ZOLA, il convient d'engager une concertation avec la population pendant toute la durée des études, et de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de cette concertation. Les terrains concernés sont en grande partie propriété de Réseau Ferré de France.

Il est envisagé de reconquérir ces friches pour valoriser le quartier, en réalisant une opération de centre-ville assurant la mixité de l'habitat, en le raccordant aux quartiers environnants et en prévoyant des espaces verts à l'échelle de l'ensemble du quartier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. ETUDE DE MISE EN COHERENCE DES ACTIONS DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GARE – DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : P. REGNAULT

La mutation du quartier de la gare, territoire d'environ 140 ha à proximité directe du centre ville, s'est engagée par le biais de multiples projets, actuellement à des stades d'avancement variés (transfert de la gendarmerie, de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la VENDEE, rénovation du stade vélodrome Desgrange, suppression du passage à niveau des Forges...).

Afin d'assurer, à terme, le fonctionnement optimum de chacun de ces projets au sein du quartier et du quartier dans la ville, la municipalité souhaite aujourd'hui se doter d'un outil opérationnel qui lui permette de formaliser le schéma de fonctionnement global et la composition urbaine attendus à long terme et d'assurer la compatibilité des objectifs de la Ville avec les projets des partenaires extérieurs (SNCF, Réseau Ferré de France, STY, SERNAM, Liants Routiers Vendéens, Chambre d'Agriculture...). Il est donc proposé de lancer une procédure d'appel d'offres pour une étude de mise en cohérence des actions de requalification de ce quartier.

L. CAILLAUD exprime la position du groupe « La Roche au Cœur » :

« La reconstruction du quartier de la Gare devient une nécessité. Vous qui aimez parler de démocratie locale et de commissions consultatives, vous n'êtes pas sans connaître le projet d'avis du 23 janvier 2001 du Conseil Economique sur l'aménagement du quartier de la Gare. Cet avis préconise des lignes directrices dans la réflexion et l'étude du réaménagement de ce quartier.

Je les rappelle brièvement :

1. Aménagement abordé de manière globale,
2. Prise en compte des flux de circulation,
3. Redéfinition du type d'industrie dans ce secteur, favoriser le déplacement de certaines industries, éventuellement la STY.

Or aujourd'hui, que constatons-nous : une proposition d'évolution du quartier de la Gare, sans logique d'aménagement global et de renouvellement urbain. En effet:

- ▶ Il n'y a pas de décision globale : on aménage le quartier de manière parcellaire, sans réfléchir sur l'impact que cela pourrait produire sur les flux de circulation qui ne sont pas pris en compte dans la réflexion.
- ▶ Un maintien de la STY et une installation de la DDA : services qui pourraient être installés à l'extérieur du centre-ville, compte tenu de leur vocation départementale : vous ne privilégiez pas une densification de l'habitat à proximité du centre-ville.
Comme d'habitude vous décidez avant de discuter avec les habitants du quartier. Vous figez le quartier avant même de commencer à réfléchir globalement sur son futur aménagement.
- ▶ On parle de requalification car on veut changer la destination du secteur alors qu'il convient uniquement de réimaginer le quartier à partir de ses forces vives : ses habitants.

Alors, à la question pourquoi une étude de cohérence pour l'aménagement de ce quartier ? Les Yonnais et notamment des habitants du quartier de la Gare et des quartiers environnants auront compris qu'il faut trouver une porte de sortie pour intégrer les projets individuels poussés par la majorité municipale dans l'aménagement et le paysage du quartier. Evidemment dans ce cas là, il faut une étude de cohérence pour une politique d'aménagement municipale incohérente.

Notre groupe pense qu'il est temps de donner réellement la parole aux habitants du quartier pour savoir comment ils envisagent l'évolution de leur quartier. Il est temps qu'on les écoute, car ils se lassent de découvrir dans les journaux les évolutions qu'on leur concocte sans leur demander leur avis. Vous serez sûrement étonnés de voir leur bon sens et d'entendre certaines propositions comme la création de structures d'habitation permettant le maintien des personnes âgées dans leur quartier.

Enfin, on ne parlerait plus de requalification du secteur, terme pour le moins péjoratif pour ses habitants. Ce n'est pas un quartier disqualifié. C'est un quartier qui a une âme même s'il est entouré de friches actuellement. Notre groupe veut parler plutôt d'amélioration de la vie des habitants et d'urbanisation visant à promouvoir réellement le quartier de la Gare.

En conséquence nous voterons contre cette étude ».

J. VARENNES fait l'intervention suivante :

« Compte-tenu de l'importance des projets actuellement envisagés sur ce quartier, une étude de mise en cohérence nous apparaît plus qu'utile, indispensable ; donc nous souscrivons complètement à cette proposition. En même temps, nous pensons à ceux qui, depuis longtemps, habitent cette ancienne zone d'habitat et d'activités industrielles qui est en pleine mutation. Avec d'un côté, le remplacement d'industries par des activités de services et de l'autre un habitat qui se réhabilite progressivement. De plus, c'est un quartier qui a une forte tradition sociale et culturelle avec l'existence de générations de cheminots. Voilà pourquoi nous souhaitons que son évolution se fasse comme cela a déjà commencé d'ailleurs, en parfaite transparence et participation des habitants des quartiers concernés.

Pourquoi ne pas proposer qu'en lien avec le groupe du pilotage, une commission ouverte ou un comité de quartier soit mis en place ? ».

J.L. BATIOU indique que les élus de La Roche Claire ont approuvé la question n° 1 sur le quartier Zola (création d'une ZAC à vocation principale d'habitat – ouverture de la concertation préalable) parce qu'ils approuvent des principes comme la mixité, la reconquête, la place des espaces verts, l'idée d'autres moyens de locomotion en ville et en particulier en centre ville, la plus large concertation des habitants.

Mais, il n'y aura de vraie consultation que si les objectifs et les enjeux ont été clairement exposés à la population. L'accord donné sur la question n° 1 par les élus de La Roche Claire existe avec les réserves qui tiennent à cette 2^{ème} question. En effet, il ne faut pas se limiter à une étude de cohérence mais développer une étude qui permette de dégager des choix, qui énonce clairement les enjeux aux habitants, et qui n'aboutisse pas à une simple validation de décisions prises en amont, ou à une solution unique. C'est pourquoi dans l'attente du déroulement de ce processus, les élus de La Roche Claire s'abstiendront.

En outre, **J.L. BATIOU** regrette que lors des travaux en commission, il n'ait pas été question de la réflexion menée par le Conseil des Sages sur ce sujet et notamment de l'étude faite sur les flux de circulation.

G. BOURMAUD souhaite répondre sur deux points évoqués par L. CAILLAUD :

- L'opposition municipale parle de la nécessité d'un aménagement global pour cette zone ; ce qui est précisément l'objet de cette délibération qui lance une étude sur la cohérence globale de tout ce quartier.
- Sur l'idée de concertation, **G. BOURMAUD** précise qu'elle a lieu au quotidien, avec par exemple les réunions d'enveloppes de quartiers. Ainsi, l'ouverture du boulevard Réaumur a été largement débattue avec les habitants du secteur. **G. BOURMAUD** souligne que ces réunions sur les enveloppes de quartier ne concernent pas uniquement l'achat de bancs ou de jardinières, mais permettent d'ouvrir le dialogue sur des problèmes plus larges.

Pour **P. REGNAULT**, la parution d'informations dans la presse fait partie de la démocratie. En outre, il rappelle que depuis le mandat précédent, de nombreuses réunions (une quinzaine) au cours desquelles ont été évoqués ces projets, ont été organisées.

Il existe actuellement sur cette zone, en dehors du programme sur le quartier Zola, 3 projets majeurs, qui sont d'ailleurs des projets publics : le stade, la gendarmerie, la D.D.A.. La majorité municipale estime donc que ce quartier va se revitaliser. Il est donc nécessaire que la puissance publique donne un cadre d'action aux agents immobiliers, aménageurs et autres intervenants.

Il est important de noter que cette étude prendra en compte des éléments nouveaux qui n'étaient pas acquis au début de la concertation, comme la suppression du passage à niveau de Forges ou l'acquisition du terrain de la CAVAC.

**QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR
7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR
3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE**

3. CESSION D'UN TERRAIN A L'ETAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE LA VENDEE, 185 BOULEVARD MARECHAL LECLERC

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à décider la vente d'un terrain d'une contenance de 6000 m² environ, 185 boulevard Maréchal Leclerc au profit de l'Etat, en vue du transfert de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée actuellement installée place de la Vendée. Le prix de cession est fixé à 164.644,94 € (1.080.000 F) net vendeur.

L. CAILLAUD indique que le groupe LA ROCHE AU CŒUR votera contre cette question pour 3 raisons :

- ✓ « La première a été évoquée précédemment. Il s'agit de l'inadaptation d'une telle administration départementale dans ce secteur alors qu'une implantation en périphérie de la ville serait plus cohérente.
- ✓ La seconde, de principe est que la ville cède un terrain qui pour une partie n'est pas encore acquise puisqu'il est prévu à la question 12 de l'ordre du jour de ce conseil l'acquisition d'une maison rue d'Aizenay, qui doit être détruite préalablement à la revente du terrain pour l'implantation de la DDA.
- ✓ La troisième raison concerne le prix de vente, ou plutôt le cadeau de la ville à la DDA. Si l'on se réfère aux documents qui nous ont été transmis, le prix de vente est de 1.080.000 F auxquels viendront se déduire l'acquisition de la maison rue d'Aizenay soit 500.000 F, auquel prix viendrait également se déduire le coût de la démolition de la maison soit environ 100.000 F. Au total le prix de vente par la ville est d'environ de 480.000 F pour 6000 m² de terrain soit 80 F/m². Ce prix semble peu élevé alors que dans certaines zones d'activité le terrain est vendu à 115 F/m². Cela fait une différence de 35 F de plus par m² pour une surface de 6000 m². Vous conviendrez qu'une différence de 210.000 F n'est pas une paille.

Pour ces trois raisons, nous voterons donc contre ».

QUESTION ADOPTEE PAR 36 VOIX POUR 7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR

4. MODIFICATION DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : P. REGNAULT

Suite à l'approbation du nouveau Plan d'Occupation des Sols, le Conseil Municipal est appelé à rendre cohérent le Droit de Préemption Urbain et le nouveau zonage du Plan d'Occupation des Sols, en maintenant le D.P.U. sur l'ensemble des zones U et NA et en excluant du D.P.U. pour une durée de 5 ans, les lotissements suivants : « Le Domaine de La Bretèche », « Les Vergers du Bourg » et « Le Guyon ».

QUESTION ADOPTEE PAR 40 VOIX POUR 3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

5. ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE VIDANGE DECENNALE DU BARRAGE DE MOULIN PAPON - AVIS DU CONSEIL

Rapporteur : Y. HELARY

La vidange décennale du barrage de Moulin Papon est programmée au mois de Novembre 2001. Au préalable, elle est soumise à autorisation du Préfet, en application de la loi sur l'Eau.

Afin d'obtenir cette autorisation, une étude d'impact a été réalisée et soumise à enquête publique entre le 3 et le 24 septembre 2001. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le contenu de l'étude d'impact et à donner son avis sur l'autorisation de vidange décennale du barrage de Moulin Papon.

M. NARIOO demande à ce que soit prévue une réglementation de la randonnée cycliste sur le site, en plus de la réglementation des randonnées pédestres, prescrite par l'étude d'impact.

J.L. BATIOT regrette de ne pas avoir eu communication de l'ensemble des conclusions de l'étude d'impact lors des travaux de la commission. N'ayant pu vérifier ces éléments, les élus de LA ROCHE CLAIRE s'abstiendront.

Y. HELARY indique qu'il se tient à la disposition de J.L. BATIOT pour lui expliquer toutes les dispositions techniques liées à ce dossier.

**QUESTION ADOPTEE PAR 40 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE**

6. MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UN TERRAIN SITUE A PROXIMITE DU CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR, ROUTE DE NANTES

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le lancement de l'enquête publique préalable au déclassement d'un terrain de 550 m², correspondant à une dépendance de la voirie communale, situé près du passage à niveau de la Davissière. Ce terrain est sollicité par le centre commercial Carrefour, afin d'implanter des locaux techniques.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARCELLE SITUEE A L'ANGLE DE LA RUE BACQUA ET DU BOULEVARD BRANLY

Rapporteur : P. REGNAULT

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une enquête publique préalable au classement d'une parcelle située cité des Forges, à l'angle de la rue Pierre Bacqua et du Boulevard Branly. Cette opération vise à la création de places de stationnement suite à une demande des commerçants riverains. Un financement sera sollicité auprès de l'état pour cette opération.

L. CAILLAUD précise que cette question n'ayant pas été présentée en commission, les élus du groupe LA ROCHE AU CŒUR s'abstiendront.

P. REGNAULT note qu'une réunion s'est tenue le 21 septembre, (donc après la commission) au cours de laquelle a été exprimé l'accord des habitants du quartier sur ce dossier, ce qui a permis de lancer le processus.

M. LE MAIRE rappelle que cette délibération se limite à lancer l'enquête préalable au transfert de domanialité. La dimension opérationnelle sera étudiée ultérieurement.

**QUESTION ADOPTEE PAR 36 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR**

**8. MODIFICATION DE DOMANIALITE APRES ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU
CLASSEMENT : - DE VOIES ET ESPACES VERTS CITE HLM DE LA VIGNE AUX ROSES –
DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS DESSERVANT UN ENSEMBLE IMMOBILIER A LA
MARTINIERE - DECLASSEMENT : - D'UN TERRAIN RUE DE L'ABBE CARDIJN – DE DEUX
TERRAINS RUE DE DION BOUTON – D'UN DELAISSE DE DOMAINE PUBLIC AU VAL
D'AMBOISE – D'UN TERRAIN SITUE 41 RUE BEETHOVEN**

Rapporteur : P. REGNAULT

Après l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 18 septembre 2001, il est proposé au Conseil Municipal plusieurs modifications de domanialité :

- classement de voies et espaces verts à la résidence de la Vigne-aux-Roses
- classement des voiries et réseaux divers de l'ensemble immobilier à La Martinière
- déclassement d'un terrain rue Abbé Cardijn
- déclassement de 2 terrains situés aux Ajoncs à l'angle de la rue De Dion-Bouton et de la rue Henry Bessemer
- déclassement d'un délaissé de domaine public de 863 m² situé au « Val d'Amboise » face à la rue Alexandre Ribot
- déclassement d'une surface de 43 m² située au n° 41 de la rue Beethoven

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**9. POSE DE BORDURES SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 2 AU NIVEAU DE LA VOIE
D'ACCES AUX TERRES NOIRES – APPROBATION DU PROJET – DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Rapporteur : M. NARIOO

La Ville de La Roche-sur-Yon envisage la pose de bordures le long de la route départementale n° 2, route de Mouilleron, au niveau de la voie d'accès aux Terres Noires, sur une longueur de 450 mètres linéaires environ. Le coût de l'opération étant estimé à 112.500 Francs HT (soit 17.150,71 € HT), il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. ACQUISITION D'UN TERRAIN AUX CONSORTS MAZOUÉ, LES TERRES NOIRES

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'acquisition d'un terrain aux Terres Noires appartenant aux consorts MAZOUÉ, d'une contenance de 1 ha 99 a 02 qui figure en emplacement réservé au POS pour l'extension du complexe sportif et de loisirs des Terres Noires. Le prix d'acquisition est fixé à 42.685,72 € (280.000 F) net vendeur.

11. ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ BÂTIE AUX CONSORTS GUIBERT, PLACE DE LA LUNE

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'acquisition d'une propriété bâtie sise place de la Lune et appartenant aux consorts GUIBERT, d'une contenance de 547 m². Le prix d'acquisition est fixé à 60.979,61 € (400.000 F) net vendeur. Cette opération a pour objet la constitution d'une réserve foncière préalablement à l'aménagement urbain du carrefour de la Lune.

12. ACQUISITION D'UNE MAISON, RUE D'AIZENAY, AUX CONSORTS LORIEAU

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'acquisition d'une maison, 47 rue d'Aizenay appartenant aux consorts Lorieau. Le prix d'acquisition est fixé à 76.224,51 € (500.000 F) net vendeur. Cette opération est relative au relogement de M. CARRE Georges, dans le cadre de la servitude d'occupation affectant la propriété immobilière 185 Boulevard Maréchal Leclerc acquise par la Ville.

La démolition des bâtiments implantés sur cette propriété préalablement à la revente du terrain pour l'implantation de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt implique l'obligation pour la Ville de pourvoir au relogement du locataire en place.

QUESTIONS 10 A 12 ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**13. BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SEMYON POUR UN TERRAIN SITUÉ RUE ABBÉ CARDIJN**

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Le Conseil Municipal est appelé à décider la mise à disposition de la SEMYON par voie de bail emphytéotique d'un terrain rue abbé Cardijn d'une contenance de 2148 m². Ce bail conclu pour une durée de 37 ans moyennant un loyer annuel d'1 euro symbolique, permettra à la SEMYON de réaliser un programme de 6 logements locatifs aidés.

14. BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SEMYON POUR LA REHABILITATION D'UN IMMEUBLE, GROUPE SCOLAIRE LEONCE GLUARD

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Le Conseil Municipal est appelé à décider la mise à disposition de la SEMYON par voie de bail emphytéotique des logements de fonction désaffectés du groupe scolaire Léonce Gluard, d'une contenance de 856 m². Ce bail est conclu pour une durée de 37 ans moyennant un loyer annuel d'1 euro symbolique.

Cette opération de réhabilitation concerne 4 logements locatifs aidés.

15. BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCLU AVEC LA SEMYON, RESIDENCE ROBUCHON, 130 RUE DU GENERAL GUERIN – AVENANT N° 2

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique signé avec la SEMYON afin d'exclure de ce bail les locaux commerciaux formant les lots 2, 3 et 4 de l'immeuble en copropriété résidence ROBUCHON, 130 rue du général Guérin.

Cette procédure a pour but de permettre à la Ville de vendre les murs des locaux commerciaux au profit des locataires en place (cabinet Dupond Assurances, Fleuriste : Mme FOURNIER, salon de coiffure Pénisson).

L'indemnité due à la SEMYON s'élève à 313.000 F (soit 47.716,54 €) et correspond au prorata des travaux réalisés pour la construction des locaux et des droits immobiliers restant à courir jusqu'à l'échéance du bail.

QUESTIONS 13 A 15 ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote pour les questions 13 à 15 : J. AUXIETTE, P. REGNAULT, C. PERRET en son nom et au titre du pouvoir donné par R. PINEAU, M. RODDE, Y. HELARY, J. SOULARD en son nom et au titre du pouvoir donné par C. BOURGOIN

16. CESSION DE LOCAUX COMMERCIAUX, RESIDENCE ROBUCHON – 130 RUE DU GENERAL GUERIN

Rapporteur : M. RODDE

Le Conseil Municipal est appelé à décider la vente des murs des locaux commerciaux constituant les lots 2, 3 et 4 de la copropriété résidence Robuchon, 130 rue du Général Guérin au Bourg-sous-la-Roche. Les conditions de ces ventes sont les suivantes :

- Lot n° 2 – 39 m² et 169/1000^{ième}
Cabinet DUPOND Assurances
Prix de vente HT net vendeur : 13.720,41 € (90.000 F)
- Lot n° 3 – 38 m² et 167/1000^{ième}
Fleuriste : Madame FOURNIER
Prix de vente HT net vendeur : 13.110,61 € (86.000 F)
- Lot n° 4 – 75 m² et 306/1000^{ième}
Salon de coiffure PENISSON
Prix de vente HT net vendeur : 24.544,29 € (161.000 F)

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. CESSION D'UN DELAISSE DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SARL NAULLET PROMOTION – LOTISSEMENT « LE GUYON »

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'aliénation du délaissé de terrain, d'une contenance de 863 m², au profit de la SARL NAULLET PROMOTION en sa qualité d'aménageur du lotissement « Le Guyon ». Le prix de cession est fixé à 9.209,45 € (60.410 F HT) net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SCI NAPOLEON, ZONE ACTI-SUD – PLACE TURGOT

Rapporteur : M. RODDE

Le Conseil Municipal est appelé à décider la vente d'un terrain situé en zone acti-sud, place Turgot, d'une contenance de 447 m², au profit de la SCI Napoléon. Cette opération vise à réaliser un agrandissement du garage « Citroën Turgot » et un déplacement de la station de lavage. Le prix de cession est fixé à 13.628,94 € (89.400 F HT) net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. CESSION D'UN DELAISSE DE TERRAIN AU PROFIT DE M. ET MME. SAUVETRE, 41 RUE BEETHOVEN

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à décider la vente d'un délaissé du domaine public déclassé, d'une contenance de 43 m², au profit de M. et Mme SAUVETRE en leur qualité de propriétaire riverain. Le prix de cession est fixé à 533,57 € (3500 F) net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. ETUDE DE REAMENAGEMENT DES GRANDS AXES DE LA VILLE – MAITRISE D'ŒUVRE - TRANCHE FERME ET TRANCHES CONDITIONNELLES

Rapporteur : P. REGNAULT

Au vu de la 1^{ère} phase Diagnostic / Etudes préliminaires réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Sophie Blanchet), le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 octobre 2000 a retenu dans le cadre de la 2^{ème} phase, Mission études d'avant projet, en tranche ferme :

- la pénétrante ouest des Sables d'Olonne (rond-point de la côte de lumière jusqu'à la place de la Vendée)
- les boulevards Arago et Branly

La négociation des honoraires des études d'avant projet sur cette tranche ferme a été entamée mais n'a pas abouti compte-tenu de la complexité de l'opération, tant au point de vue technique que financière et de l'attente du résultat d'études menées parallèlement dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain et de la requalification du quartier de la Gare.

La Ville a redéfini ses priorités et ses engagements financiers consécutifs à ces études et surtout le futur engagement contractuel avec l'équipe S. BLANCHET.

La nouvelle mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre portera donc sur :

- tranche ferme : « Etudes » Avant Projet sur les 2 axes retenus cités ci-avant : 1 seul contrat
- tranches conditionnelles : « Travaux » sur des tronçons ou parties de tronçons des 2 axes retenus : plusieurs contrats successifs avec négociation des éléments de mission.

Les tronçons ou partie de tronçons seront définis et validés, l'ensemble devant se décider dans une période de 5 ans à compter de la validation des études d'avant projet.

A titre indicatif, les tronçons prioritaires sont :

- rond point route d'Aizenay – Les Forges
- place Marconi – stade Henri Desgrange
- pont Morineau – boulevard Réaumur
- église Saint André d'Ornay – Place Pierre Bonnin

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. DEPOT DE DIVERSES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à accepter le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- permis de construire pour l'implantation d'un bâtiment modulaire de 58 m² au groupe scolaire Rivoli, pour l'extension du centre de loisirs.
- déclaration de travaux pour la réhabilitation des vestiaires du stade de St André d'Ornay.
- autorisation de travaux pour une modification des cloisonnements intérieurs des locaux d'accueil de la maison de quartier Jean Yole.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. VENTE DU MOBIL HOME DES OUDAIRIES

Rapporteur : R. GUILLET

Suite au déclassement prononcé le 30 mai dernier, il est proposé de vendre le mobil-home des Oudairies à M. René MONTASSIER, au prix de 50.000 F (7622,45 €), les frais de transport étant à la charge de l'acheteur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. TELESURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DES BATIMENTS MUNICIPAUX : PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC

Rapporteur : J. SOULARD

La Ville de La Roche-sur-Yon a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert communautaire pour différentes prestations en matière de télésurveillance et de gardiennage de locaux municipaux. Cet appel d'offres ayant été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres le 11 mai 2001, une procédure de marché négocié a été lancée. A l'issue de cette procédure la société EPSM ATLANTIQUE de Dompierre-sur-Yon a été retenue. Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette procédure et d'autoriser **M. LE MAIRE** à signer le marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. FONDS D'AIDE AUX ACTIVITES CREATRICES D'EMPLOIS (FAACE) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SOCIETE VENDEE TECHNIQUE INDUSTRIE RUE PHILIPPE LEBON

Rapporteur : M. RODDE

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département une subvention de 37.890 F au titre du F.A.A.C.E. (Fonds d'Aide aux Activités Créatrices d'Emplois) pour la société Vendée Technique Industrie qui souhaite développer ses activités de vente et d'installation de climatisations, et créer 8 emplois.

M. RODDE informe les membres du Conseil Municipal que le montant de la subvention s'élève en définitive à 37.890 F alors qu'un montant de 69.150 F avait été annoncé en commission. Le calcul

effectué par le Conseil Général se base sur des ratios minimums, contrairement à ce qui a été envisagé initialement.

D. LECESVE s'interroge sur le mode de recrutement et sur le statut appliqué à ces futurs salariés. Il souhaite en effet, que toutes les garanties soient prises pour donner à ce fonds d'aide une perspective d'emploi en évitant toute ambition de rentabilité, les élus de LA ROCHE CLAIRE suivront scrupuleusement ce dossier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. METAFIL : REPORT DES LOYERS

Rapporteur : M. RODDE

La Société METAFIL est un sous traitant de l'usine ESSWEIN qui appartient au groupe MOULINEX BRANDT. La production de METAFIL pour le compte d'ESSWEIN représente 80 % de son chiffre d'affaires. Il sera proposé au Conseil Municipal de reporter le recouvrement des loyers des usines relais n° 19 et 26 occupées par la société METAFIL pendant une période de six mois (de septembre 2001 à février 2002). Le montant mensuel des loyers est de 77.024,33 F HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – ACCEPTATION DES CLAUSES DU CONTRAT

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Le précédent contrat arrivant à échéance et après consultation de plusieurs établissements bancaires, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre la plus intéressante, à savoir celle proposée par DEXIA CLF BANQUE, concernant cette ligne de trésorerie dont le montant s'élève à 30 Millions de Francs (soit 4.573.470,52 €).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE DE STOCKS A LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

La comptabilité de stocks permettant, par le rattachement des consommations d'une année à l'exercice, de limiter l'impact budgétaire au montant de la variation du stock, il est proposé de mettre en place cette mesure pour la médiathèque, qui chaque année achète un nombre important d'ouvrages

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION DE TROIS EMPRUNTS – AUTORISATION DE REFINANCEMENT

Rapporteur : R. GUILLET

Dans le cadre d'une gestion dynamique de la dette, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le remboursement anticipé de 3 emprunts (1 emprunt C.L.F. et 2 emprunts Caisse d'Epargne) et leur refinancement, compte-tenu des taux actuels.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : M.S. CAILLETEAU

29. DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2001 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Afin d'ajuster la prévision budgétaire sur le budget principal et certains des budgets annexes, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative n° 2. Elle a comme objet :

- pour le budget principal : d'intégrer les opérations budgétaires liées à la gestion active de la dette pour un montant de 54 MF.
- pour les budgets annexes : de procéder à des réimputations comptables et d'assurer le remboursement des avances de la Région pour le financement d'activités relais.

La décision modificative s'équilibre donc comme suit :

Le total des opérations budgétaires, tous budgets agrégés, s'élève à 54.434.317,50 F en dépenses et recettes dont :

Un montant de 54.000.000 F prévus sur le budget principal, en dépenses et recettes pour du refinancement de dette.

| Budget PRINCIPAL | | |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Section d'investissement | 54 000 000,00 | 54 000 000,00 |
| TOTAL | 54 000 000,00 | 54 000 000,00 |

| Budget annexe EAU | | |
|---------------------------|------------------|------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Section d'investissement | 66 500,00 | 66 500,00 |
| Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 66 500,00 | 66 500,00 |

| Budget annexe ASSAINISSEMENT | | |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 0,00 | 0,00 |

| Budget annexe STATIONNEMENT PAYANT | | |
|---|-----------------|-----------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 0,00 | 0,00 |

| Budget annexe SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES | | |
|--|-----------------|-----------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 0,00 | 0,00 |

| Budget annexe ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES | | |
|--|-------------------|-------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Section d'investissement | 367 817,50 | 367 817,50 |
| Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 367 817,50 | 367 817,50 |

| BUDGETS AGREGES | | |
|---------------------------|----------------------|----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Section d'investissement | 54 434 317,50 | 54 434 317,50 |
| Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 54 434 317,50 | 54 434 317,50 |

**QUESTION ADOPTEE PAR 36 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR**

30. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM « LE FOYER VENDEEN » POUR LA REHABILITATION D'UN LOGEMENT, BOULEVARD D'ITALIE A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la réhabilitation d'un logement boulevard d'Italie, à La Roche-sur-Yon, la SA d'HLM « Le Foyer Vendéen » se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Montant : 245.000 F (soit 37.350 €)

Garantie accordée : 30 % = 73.500 F (soit 11.205 €)

Taux : 3,70 %

Durée : 35 ans

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

31. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM « LE FOYER VENDEEN » POUR LA REALISATION DE 2 LOGEMENTS, PLACE DU BAS-POITOU A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la réalisation de 2 logements, place du Bas-Poitou, à La Roche-sur-Yon, la SA d'HLM « Le Foyer Vendéen » se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Montant : 410.000 F (soit 62.504,10 €)

Garantie accordée : 30 % = 123.000 F (soit 18.751,23 €)

Taux : 3,70 %

Durée : 35 ans

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

32. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM « LE FOYER VENDEEN » POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS, PLACE DU BAS-POITOU A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la réalisation de 4 logements, place du Bas-Poitou, à La Roche-sur-Yon, la SA d'HLM « Le Foyer Vendéen » se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif à Usage Social

Montant : 660.000 F (soit 100.616,35 €)

Garantie accordée : 30 % = 198.000 F (soit 30.184,91 €)

Taux : 4,20 %

Durée : 35 ans

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

33. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM « LE FOYER VENDEEN » POUR LA REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS, RUE DU MARECHAL JUIN A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la réhabilitation de 2 logements, rue du Maréchal Juin, à La Roche-sur-Yon, la SA d'HLM « Le Foyer Vendéen » se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Montant : 415.000 F (soit 63.266,34 €)

Garantie accordée : 30 % = 124.000 F (soit 18.979,90 €)

Taux : 3,70 %

Durée : 35 ans

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

34. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM « LE FOYER VENDEEN » POUR LA REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS, RUE SALVADOR ALLENDE, A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la réhabilitation de 2 logements, rue Salvador Allende, à La Roche-sur-Yon, la SA d'HLM « Le Foyer Vendéen » se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Montant : 130.000 F (soit 19.818,37 €)

Garantie accordée : 30 % = 39.000 F (soit 5.945,51 €)

Taux : 3,70 %

Durée : 35 ans

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

35. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM « LE FOYER VENDEEN » POUR LA REALISATION DE 3 LOGEMENTS, AUX ALLEES DU BOCAGE, RUE A. SOULARD, A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la réalisation de 3 logements, aux allées du Bocage, rue A. Soulard, à La Roche-sur-Yon, la SA d'HLM « Le Foyer Vendéen » se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Montant : 490.000 F (soit 74.700,02 €)

Garantie accordée : 30 % = 147.000 F (soit 22.410,01 €)

Taux : 3,70 %

Durée : 35 ans

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

36. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM « LE FOYER VENDEEN » POUR LA REALISATION DE 16 LOGEMENTS, AUX ALLEES DU BOCAGE, RUE A. SOULARD, A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la réalisation de 16 logements, aux allées du Bocage, rue A. Soulard, à La Roche-sur-Yon, la SA d'HLM « Le Foyer Vendéen » se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif à Usage Social

Montant : 5.650.000 F (soit 861.336,95 €)

Garantie accordée : 30 % = 1.695.000 F (soit 258.401,08 €)

Taux : 4,20 %

Durée : 35 ans

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

37. GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPDHLM DE LA VENDEE POUR LA CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS A LA BROSSARDIERE A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la construction de 14 logements, à La Brossardière, à La Roche-sur-Yon, l'OPDHLM de la Vendée se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif à Usage Social

Montant : 4.000.000 F (soit 609.796,07 €)

Garantie accordée : 30 % = 1.200.000 F (soit 182.938,82 €)

Taux : 4,20 %

Durée : 32 ans

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

Cette garantie annule et remplace les garanties d'emprunts n° 10 et 11 du 27 Juin 2001.

38. GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPDHLM DE LA VENDEE POUR LA CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS AU VAL D'AMBOISE A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la construction de 5 logements, au Val d'Amboise, à La Roche-sur-Yon, l'OPDHLM de la Vendée se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif à Usage Social

Montant : 1.300.000 F (soit 198.183,72 €)

Garantie accordée : 30 % = 390.000 F (soit 59.455,12 €)

Taux : 4,20 %

Durée : 32 ans

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

39. GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPDHLM DE LA VENDEE POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS, RESIDENCE MARC SAVARY, BOULEVARD LAVOISIER, A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la construction de 6 logements, Résidence Marc Savary, Boulevard Lavoisier, à La Roche-sur-Yon, l'OPDHLM de la Vendée se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif à Usage Social

Montant : 1.600.000 F (soit 243.918,43 €)

Garantie accordée : 30 % = 480.000 F (soit 73.175,53 €)

Taux : 4,20 %

Durée : 32 ans

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

QUESTIONS 30 A 39 ADOPTEES A L'UNANIMITE

**40. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMYON, POUR LE FINANCEMENT D'UN LOCAL COMMUN
A LA RESIDENCE LOCATIVE, BOULEVARD LOUIS BLANC**

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Afin de financer la réalisation d'un local commun à la résidence locative sise Boulevard Louis Blanc, à La Roche-sur-Yon, la SEMYON se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt à l'Amélioration

Montant : 69.592 F (soit 10.609,23 €)

Garantie accordée : 100 %

Taux : 4,20 %

Durée : 15 ans

Durée de préfinancement : néant

Différé d'amortissement : néant

Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

**41. REALISATION DE 45 LOGEMENTS LOCATIFS, RUE HUBERT CAILLER – ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA SEMYON**

Rapporteur : M. S. CAILLETEAU

Dans le cadre de la politique de développement du logement locatif sur la Ville de La Roche-sur-Yon, la SEMYON se propose de réaliser une opération immobilière rue Hubert Cailler, comprenant 45 logements destinés aux jeunes ménages, étudiants et jeunes salariés. L'investissement de cette opération se monte à 14.340.438 F. Le financement est assuré principalement par deux Prêts Locatifs à Usage Social de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de compléter le montage financier de l'opération, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1.445.000 F, sachant que la SEMYON apporte sur ses fonds propres une somme de 1.496.373 F.

QUESTIONS 40 ET 41 ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote pour les questions 40 et 41 : J. AUXIETTE, P. REGNAULT, C. PERRET en son nom et au titre du pouvoir donné par R. PINEAU, Y. HELARY, M. RODDE, J. SOULARD en son nom et au titre du pouvoir donné par C. BOURGOIN

42. PERSONNEL MUNICIPAL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL DE CHEF DE PROJET « POLITIQUE DE LA VILLE »

Rapporteur : B. VIOLAIN

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'agent contractuel, chef de projet « Politique de la Ville » pour une durée de trois ans. L'agent assurera le pilotage du projet contrat de Ville défini dans la convention cadre.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

43. PERSONNEL MUNICIPAL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL, DIRECTEUR ADJOINT A LA COMMUNICATION

Rapporteur : B. VIOLAIN

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'agent contractuel, Directeur Adjoint de la Communication, pour une durée de 3 ans.

P. BOURSIER indique que le groupe LA ROCHE CLAIRE s'abstiendra pour 2 raisons :

- Le budget communication de la Ville de La Roche-sur-Yon devient « réellement pléthorique ». Sur l'année 2000, il est de plus de 2 millions de Francs.
- Cette communication fonctionne à sens unique : il y manque un pluralisme évident. Les élus de LA ROCHE CLAIRE rappellent leur souhait d'une tribune libre rétablie dans ROCHE MAG et remettent en cause l'utilité de la Lettre du Maire aux Yonnais.

Pour **M. LE MAIRE**, il est prévu qu'une lettre soit éditée à chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

**QUESTION ADOPTEE PAR 40 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE**

44. PERSONNEL MUNICIPAL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL, TECHNICIEN INFORMATIQUE.

Rapporteur : B. VIOLAIN

Le service informatique compte un nombre important d'agents à temps partiel. Pour compenser ces absences, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'agent contractuel, Technicien Informatique.

G. COUTURIER note que malgré le terme employé de « création », pour les questions 42 à 44, il s'agit de renouvellements de contrat. Par contre, il regrette de ne pas avoir d'information sur les profils de poste. Notant les indices de rémunération élevés, correspondant au salaire d'un attaché ayant 15, 20 ans de carrière, il estime que ces postes doivent s'adresser à des agents alliant expérience et qualification importantes.

M. LE MAIRE le confirme et prend l'exemple du poste de Chef de Projet, Politique de la Ville (question 42) en indiquant que dans ce domaine, l'Etat ne prend en charge que les contractuels.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – REDEVANCES, DROITS DE PLACES ET DROITS DE VOIRIES – TARIFS 2002

Rapporteur : R. GUILLET

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs des droits de place dans les Halles, foires et marchés, les redevances pour les activités foraines et les redevances d'occupation du sol de la voie publique liées à des droits de places ou à des droits de voirie, pour l'année 2002.

Il sera notamment proposé au Conseil Municipal la création de 2 tarifs :

- un tarif mensuel saisonnier – poissonnier pour la poissonnerie des Halles : 42 € (275,50 F)
- un tarif pour les stands vendant des produits alimentaires lors de manifestations :
 - moins de 10 mètres linéaires – la demi-journée ou soirée : 19 € (124,63 F)
 - moins de 10 mètres linéaires – la journée : 35 € (229,58 F)

J.L. BATIO fait l'intervention suivante :

« La mise en place du nouveau règlement des Halles a mis en difficulté les petits producteurs, qui ont protesté dès le début de son application. Un des principaux intérêts du marché, c'est d'y trouver ce qu'on n'y trouve pas ailleurs, c'est-à-dire des producteurs et des distributeurs de produits Bio, ce sont souvent les mêmes.

La politique des tarifs peut être un outil, pour aller dans ce sens. Nous constatons que pour la plupart des commerçants, les tarifs sont symboliques au regard du chiffre d'affaires.

Nous pensons qu'ils doivent être aussi symboliques pour les deux catégories que j'ai citées :

- les petits producteurs
- les distributeurs Bio

et pratiquement gratuits pour ceux qui font les deux.

Il faut une autre politique des tarifs pour compenser les difficultés causées par le nouveau règlement des Halles, aujourd'hui ce n'est pas le cas ».

QUESTION ADOPTEE PAR 40 VOIX POUR 3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU COEUR

46. DEFINITION DU PERIMETRE DU STATIONNEMENT PAYANT – FIXATION DES TARIFS DU STATIONNEMENT PAYANT ET DES PARKINGS

Rapporteur : M. NARIOO

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur des aménagements concernant le périmètre du stationnement payant pour la Ville et sur l'actualisation des tarifs du stationnement payant et des parkings.

Il est notamment proposé de limiter la durée du stationnement payant à 4 heures non renouvelables sur les places et à 1H30 non renouvelables sur les rues.

M. NARIOO précise que la demande des commerçants en vue de neutraliser le paiement pendant la 1^{ère} demi-heure de stationnement, dans les parkings couverts, est en cours d'étude.

J.P. GALLOCHER demande à ce que la décision soumise ce jour au Conseil soit suspendue afin d'intégrer cette réflexion sur la gratuité du stationnement en centre ville. Il estime d'ailleurs insuffisante une demi-heure d'exonération, et plus appropriée une heure les jours de grande chalandise.

M. NARIOO rappelle l'échéance du passage à l'Euro. Les nouveaux tarifs s'intégrant dans ce cadre, une telle mesure ne peut être retardée. Il précise que la demande de gratuité effectuée par des commerçants se limite à une demi-heure.

M. LE MAIRE rappelle que cette demande est récurrente. Cependant, l'objectif de la majorité municipale étant de donner la possibilité à ceux qui viennent en centre ville de trouver une place, il est nécessaire d'assurer une rotation. Il faut donc avoir une politique cohérente.

**QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR
10 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE**

**47. ETUDE DU DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE L'APPAREIL COMMERCIAL DU CENTRE
VILLE – PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

Rapporteur : J. SOULARD

Dans sa séance du 27 juin 2001, le Conseil Municipal a approuvé le principe de lancement d'une étude de développement de l'appareil commercial du centre ville. Le Conseil est appelé à autoriser la signature du marché à passer avec la SAEM Roche-Développement qui a été choisie par la commission d'appel d'offres à l'issue de la procédure.

L. CAILLAUD explique l'avis du groupe LA ROCHE AU CŒUR :

« Lors de la commission d'appel d'offres du 21 septembre dernier, concernant le développement stratégique de l'appareil commercial du centre-ville, notre groupe n'a pas adhéré à la proposition de choix du cabinet retenu pour deux raisons :

- ✓ D'autres cabinets ont présenté des dossiers de qualité, avec des références mesurables, méritant une attention particulière,
- ✓ Dans certains domaines et notamment celui-ci, notre groupe d'élus pense que l'expertise du milieu existant réalisée par un cabinet extérieur, donc avec un œil neuf, génère d'une manière générale, des projets innovants.

Et de plus, le cabinet retenu est le plus disant environ : + 15 %, par rapport à la proposition pour nous la plus cohérente. En conséquence nous voterons contre ».

M. LE MAIRE indique que la SAEM ROCHE DEVELOPPEMENT s'est associée à 3 partenaires complémentaires pour réaliser cette étude :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée
- La Société EDA de Paris
- Commercités de Paris

La Commission d'Appel d'Offres a examiné les différentes offres suivant des critères fixés par le cahier des charges. L'offre de Roche-Développement a été retenue comme étant la mieux-disante.

En outre, ce projet est constitué de 4 tranches : 1 ferme et 3 conditionnelles. Au vu du travail effectué sur la 1^{ère} tranche, il sera alors possible de donner suite ou non aux tranches conditionnelles.

Pour **J. SOULARD**, le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue des débats correspond à une décision collégiale. On peut être contre cette décision en tant qu'élus au Conseil Municipal mais on ne peut rapporter un avis de groupe à l'intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

**QUESTION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR
7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU COEUR**

**Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, P. REGNAULT, B. VIOLAIN, M. RODDE,
P. YOU, J.Y. DAVIAUD, A. LEBOEUF**

48. VITRINE DES HALLES RUE SADI CARNOT ET RUE MALESHERBES – MODALITES DE LOCATION

Rapporteur : J.Y. DAVIAUD

L'ensemble immobilier des Halles comporte 16 vitrines rue Sadi Carnot et rue Malesherbes. Ces espaces d'exposition ont pour vocation de participer à l'animation du quartier et d'offrir aux commerçants la possibilité de valoriser leurs produits et leurs activités. La Ville se réservant l'usage de 3 vitrines, afin de donner au public diverses informations, 13 vitrines seront mises en location. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs de location de ces vitrines :

- location d'une vitrine pour une durée de 4 semaines : 708,43 F HT soit 847,28 F TTC (ou 108 € HT soit 129,17 € TTC).
- location d'une vitrine pour une durée de 12 semaines : 1921,95 F HT soit 2298,65 F TTC (ou 293 € HT soit 350,43 € TTC).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

49. DROIT DE LICENCE SUR LES DEBITS DE BOISSON – REVISION DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2002

Rapporteur : R. GUILLET

Le droit de licence sur les débits de boisson est un impôt indirect obligatoire perçu par les communes en application du code général des impôts. Le montant appliqué actuellement a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 19.09.1984 applicable au 01.01.1985 et n'a pas été révisé depuis.

Par conséquent, il vous est proposé de procéder à une révision des tarifs correspondant à l'augmentation du coût de la vie sur la période soit :

- 107 € pour la licence restreinte (701,87 F)
- 214 € pour la licence de plein exercice (1403,75 F)

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

50. CONVENTION PLURIANNUELLE VILLE-ASSOCIATION « REUSSIR LE PLAN YONNAIS D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE »

Rapporteur : P. YOU

La Ville de La Roche-sur-Yon confie à l'Association « Réussir le Plan Yonnais d'Insertion par l'Economique » :

- une mission d'animation et de coordination de l'Espace Prévert
- une mission d'animation du volet emploi, insertion et développement local du contrat de Ville, conformément à la convention cadre Contrat de Ville.

Ces deux missions correspondant à 25 % de l'activité de l'Association « Réussir le Plan Yonnais d'Insertion par l'Economique », la Ville de La Roche-sur-Yon s'engage à prendre en charge 25 % des frais de locaux et des moyens techniques nécessaires au fonctionnement de l'Association pour conduire les missions qui lui sont fixées .

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention à intervenir entre la Ville et cette association.

D. LECESVE intervient sur 2 points :

- La loi de modernisation sociale

Les évènements qui se sont déroulés à La Roche-sur-Yon concernant la situation des salariés de Brandt Cooking Esswein sont l'oeuvre d'une « politique libérale outrancière », menée pendant des années qu'elle soit l'oeuvre de la gauche plurielle ou de la droite. **D. LECESVE** rappelle la manifestation de juin contre les licenciements abusifs qui a réuni plus de 40.000 personnes pour obliger le gouvernement Jospin à fléchir sur la loi dite de modernisation sociale dont les garanties sur les salaires sont absentes. Les élus de La Roche Claire s'interrogent sur la signification des notions évoquées par ce texte : « la sauvegarde de l'entreprise », la « réorganisation indispensable ». Toutes les interprétations possibles rendent cette loi insuffisante. Pour **D. LECESVE**, « il faut stopper la machine infernale à faire du chômage et de la précarité ». Il est nécessaire de mettre en place certains dispositifs comme la taxe TOBIN.

- La convention pluriannuelle avec le PLIE

D. LECESVE précise que les élus du groupe La Roche Claire s'abstiendront. Il regrette de ne pas avoir eu communication de la convention pluriannuelle établie dans le cadre du contrat de ville. Il considère que ces dispositifs sont « des vitrines sociales, des pansements » qui n'apportent aucune garantie pour des emplois stables : les personnes orientées vers ce type de structure sont souvent employées à temps partiel et mal rémunérées, tombant ainsi dans « la spirale infernale de la précarité ». Les garanties afin que cet investissement remplisse pleinement ses missions, notamment le volet emploi, sont insuffisantes. Les élus du groupe La Roche Claire s'étonnent « que ces missions soient confiées à une association alors que le PLIE regorge de services sociaux pour assurer ces orientations, comme par exemple la Mission Locale ».

M. LE MAIRE ne souhaite pas rouvrir le débat sur le rôle du PLIE, qui est d'ailleurs une institution prévue par l'Etat, mais il indique que des informations complémentaires seront données au groupe La Roche Claire, afin que celui-ci ajuste ses observations et ses arguments.

P. REGNAULT rappelle qu'il y a un an, la majorité gauche plurielle avait voté un vœu en faveur de la taxe TOBIN, lors d'une séance du Conseil Municipal.

QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, M. RODDE, P. YOU, C. PERRET en son nom et au titre du pouvoir donné par R. PINEAU, P. CEREIJO, J. VARENNES.

51. DISPOSITIF DE CREATION DE CYBERCENTRES – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : A. LEBOEUF

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a initié depuis 1999 un vaste programme de création de cybercentres. Leurs objectifs : accélérer l'accès aux nouvelles technologies, développer de nouveaux usages des technologies d'informations et de communication, offrir à l'ensemble de la population ligérienne les conditions les meilleures pour découvrir internet et les applications multimédias.

La Ville peut être éligible à ce dispositif, dans le cadre notamment de l'accès aux nouvelles technologies pour les habitants des quartiers sensibles. Un projet est actuellement en cours de réflexion sur le quartier de la Vigne-aux-Roses, projet appuyé par la maison de quartier de la Vallée Verte. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre de ce projet.

G. COUTURIER s'interroge sur le coût total du projet et sur le montant de la subvention sollicitée.

A. LEBOEUF indique que le montant espéré de cette subvention est de 179.000 F.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

52. ADHESION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON A L'UGAP (UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS)

Rapporteur : R. GUILLET

L'Union des Groupements d'Achats Publics est un organisme qui réalise au niveau national des procédures de mise en concurrence, en application du Code des Marchés Publics, afin de rechercher des fournisseurs susceptibles de satisfaire les demandes des collectivités adhérentes.

Compte-tenu de l'intérêt pour la Ville de bénéficier des services offerts par cette structure pour des commandes spécifiques (mobiliers, matériel informatique...) dont les délais sont parfois incompatibles avec les procédures de marchés publics menées en direct par la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de décider l'adhésion de la Ville à l'U.G.A.P.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

53. FOURNITURE DE MATERIELS ROULANTS NEUFS – DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : R. GUILLET

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert comprenant trois lots concernant la fourniture des matériels suivants :

- débroussailleuse frontale
- mini tracteur
- fourgon rallongé double cabine

54. FOURNITURE DE PRODUITS SIDERURGIQUES ET DERIVES – DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : R. GUILLET

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de produits sidérurgiques et dérivés. Ce dossier comprend les 4 lots suivants :

- tubes fer, aluminium, inox
- aciers et fers à béton
- profilés tôles fer, aluminium, inox
- divers

L'ensemble des lots pourra être attribué à un ou plusieurs fournisseurs. Ces marchés à bons de commande seront passés pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximum de trois ans.

55. FOURNITURE DE PRODUITS DE VOIRIE – DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : R. GUILLET

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de produits de voirie. Ce dossier comprend les 5 lots suivants :

- fonte de voirie
- bordures
- canalisation béton
- P.V.C.
- divers

L'ensemble des lots pourra être attribué à un ou plusieurs fournisseurs. Ces marchés à bons de commande seront passés pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximum de trois ans.

56. FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER – DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : R. GUILLET

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de produits d'entretien ménager. Ce dossier comprend les 5 lots suivants :

- produits d'entretien
- papiers
- sacs plastiques
- brosse à essuyage
- divers

L'ensemble des lots pourra être attribué à un ou plusieurs fournisseurs. Ces marchés à bons de commande seront passés pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, pour une durée maximum de trois ans.

QUESTIONS 53 A 56 ADOPTEES A L'UNANIMITE**57. MANDAT SPECIAL POUR LES ELUS MUNICPAUX**

Rapporteur : R. GUILLET

L'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions, accomplies dans l'intérêt de la commune, par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2001.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

58. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AU FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH) – MODE DE VERSEMENT

Rapporteur : F. CARITAN

Par délibération en date du 30 Mai 2001, la Ville de La Roche-sur-Yon a fixé à 22 F par jour et par enfant, sa participation aux centres de loisirs sans hébergement.

Afin de prendre en compte le temps d'encadrement du repas, il convient de préciser les modalités de versement de la participation de la Ville en fonction des prestations offertes par les centres de loisirs sans hébergement, à savoir :

| | | |
|----------------------------------|---------|-------------|
| journée avec restauration : | 22,00 F | soit 3,35 € |
| demi-journée avec restauration : | 13,75 F | soit 2,10 € |
| journée sans restauration : | 16,50 F | soit 2,52 € |
| demi-journée sans restauration : | 8,25 F | soit 1,26 € |

Le Conseil Municipal sera également appelé à valider la liste des C.L.S.H. bénéficiaires de la participation financière de la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

59. CONTRAT TEMPS LIBRE - ADAPTATION DES CENTRES DE LOISIRS – ACTIONS TRANSPORTS ET ASSISES DE L'ENFANCE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : F. CARITAN

Dans le cadre du Contrat Temps Libre, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 9080 F (1384,24 €) à l'association de gestion des Pyramides.
- 12.279,88 F (1872,06 €) à l'association d'animation et de défense des intérêts du quartier nord ouest (AADIQNO).

pour des opérations de transport en bus des enfants fréquentant les centres de loisirs sans hébergement.

- 25.000 F (3811,23 €) à l'association « Ensemble au Val d'Ornay », pour l'opération « Les Assises de l'Enfance ».

60. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ENSEMBLE AU VAL D'ORNAY

Rapporteur : F. CARITAN

La manifestation « bosser l'été » a pour objectif d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches pour trouver un emploi saisonnier. L'association « Ensemble au Val d'Ornay » a piloté cette opération en organisant notamment une exposition le 27 Janvier 2001, avec le concours du Centre Information Jeunesse. Dans ce cadre, la Direction Départementale Jeunesse et Sports de la Vendée a attribué à la Ville une subvention de 2000 F. Il est proposé au Conseil Municipal de verser une aide financière équivalente à l'association « Ensemble au Val d'Ornay ».

QUESTIONS 59 ET 60 ADOPTEES A L'UNANIMITE

61. NOUVEAUX SERVICES, NOUVEAUX EMPLOIS – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT D'ACTIVITES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE CE PROGRAMME

Rapporteur : P. REGNAULT

Dans le cadre du programme « Nouveaux services – Nouveaux emplois » relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, la Ville de La Roche-sur-Yon a signé le 2 décembre 1997, un contrat d'objectifs avec l'Etat. Afin de valoriser l'émergence de nouvelles activités, il est proposé d'intervenir dans le financement des postes créés par des porteurs de projets, dès lors que leur projet a été validé par M. LE PREFET de la Vendée. Le dossier soumis au Conseil Municipal concerne :

- L'association ADIJES pour 1 poste
- L'association Gymnastique Club La Roche-sur-Yon pour 1 poste

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

62. TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A STE ANNE - MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS YONNAIS

Rapporteur : P. REGNAULT

La compétence relative à la politique d'accueil des gens du voyage a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Yonnais depuis le 25 juillet 2000.

Jusqu'à ce jour, cette compétence a été mise en œuvre par la Ville pour le compte de la Communauté de Communes. A compter du 15 octobre 2001, il est proposé de mettre à disposition de la Communauté de Communes le terrain d'accueil des gens du voyage de Ste Anne. Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de ce terrain.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

J.L. BATIOU s'étonne de la rapidité avec laquelle est traitée l'ensemble des délibérations. Il demande que la question n° 61 fasse l'objet d'un nouveau vote, son groupe souhaitant s'abstenir.

M. LE MAIRE remet aux voix la **question n° 61**
QUESTION N° 61 ADOPTEE PAR 40 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

63. GESTION DES ESPACES RENCONTRES DU CENTRE D'EXPOSITIONS DES OUDAIRIES ET DE LA SALLE DES FETES DU BOURG – CONTRAT DE GERANCE ENTRE LA VILLE ET LA SEMYON – AVENANT N° 2

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

La Ville de La Roche-sur-Yon a confié à la SEMYON, dans le cadre d'une délégation de service public, la gestion du centre d'expositions des Oudairies et de la Salle du Bourg. Afin de prendre en compte le changement d'exercice comptable de la SEMYON, il est proposé de diminuer de 5 mois la durée de ce contrat afin de l'aligner sur l'exercice civil. La conclusion d'un avenant au contrat est donc soumise au Conseil Municipal.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, P. REGNAULT, C. PERRET en son nom et au titre du pouvoir donné par R. PINEAU, Y. HELARY, M. RODDE, J. SOULARD en son nom et au titre du pouvoir donné par C. BOURGOIN

64. AMENAGEMENT D'UN ACCES ADAPTE ENTRE LA RESIDENCE ARMAND GARREAU ET LE CENTRE COMMERCIAL DE LA GARENNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OPDHLM DE LA VENDEE

Rapporteur : F. VIGNAULT

A la demande de la Ville, l'Office Public Départemental HLM de la Vendée a aménagé, au cours de l'année 2000, 18 logements situés dans le bâtiment C de la Résidence Armand Garreau, afin de les adapter aux handicaps et à la dépendance des personnes âgées. En 2000, le syndic de la copropriété du Grand Pavois a décidé de clore son parking ce qui supprime l'accès direct entre le bâtiment C de la résidence Armand Garreau, et le Centre Commercial de la Garenne.

Par conséquent, les personnes âgées et handicapées sont contraintes de faire un détour de plus de 300 mètres en contre-pente pour accéder à ce lieu. La Ville a donc demandé à l'OPD HLM de la Vendée de réaliser un accès direct sur l'espace de pelouse disponible entre le bâtiment C de la résidence Armand Garreau et le Centre Commercial de la Garenne. Le coût de ces travaux s'élève à 55.000 F (8384,70 €). Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de ce montant à l'OPD HLM de la Vendée pour la réalisation de cet accès.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

65. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DU LYCEE NATURE

Rapporteur : F. ORDONNEAU

Des voyages d'études en France et à l'étranger sont proposés aux élèves du Centre de Formation des Apprentis du Lycée Nature. Les formateurs souhaitent aujourd'hui mettre en place un échange avec un lycée marocain.

Le séjour des élèves français se déroulera du 21 au 28 octobre 2001, incluant des visites professionnelles et culturelles. Les étudiants marocains seront accueillis à La Roche-sur-Yon au premier trimestre 2002. A l'issue de ces séjours, un prolongement pédagogique prévoit notamment la rédaction d'une gazette entre les deux établissements, une exposition itinérante, des cours d'histoire-géographie sur les relations Nord-Sud. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Centre de Formation des Apprentis du Lycée Nature, une subvention exceptionnelle de 10.000 f (soit 1524,49 €) dans le cadre de ce projet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

66. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CERCLE D'ESCRIME YONNAIS

Rapporteur : Y. ROULEAU

Un licencié du Cercle d'Escrime Yonnais a participé les 19 et 20 mai 2001 au Championnat de France Epée, catégorie Cadet, au Creusot.

Compte-tenu des frais de déplacement occasionnés par cette participation à un Championnat National, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Club une subvention exceptionnelle de 1500 F (228,67 €).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

67. DISPOSITIF SPORTS VACANCES 2001 – EXTENSION AUX VACANCES SCOLAIRES DE LA TOUSSAINT - TARIFICATION

Rapporteur : Y. ROULEAU

Le dispositif « Sport-Vacances – Eté 2001 » inscrit dans le Contrat Temps Libre a bénéficié d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée à hauteur de 63 % des dépenses réelles. Les jeunes de 7 à 13 ans se sont ainsi vus proposer une pratique sportive, ludique et diversifiée ; l'accès étant régulé par l'acquisition d'une carte « sports vacances juillet » et / ou « sports vacances Août ».

Y. ROULEAU présente le bilan de l'été 2001. Il rappelle les 5 principes qui ont marqué ce dispositif :

- la simplicité du fonctionnement avec 2 sites de référence : les Terres Noires et Moulin Papon.
- la lisibilité grâce à une communication dans le cadre du dispositif « Loisirs en Liberté »
- la pluridisciplinarité par la capacité de l'encadrement à proposer une cinquantaine de disciplines sportives
- l'accessibilité importante grâce à une politique tarifaire défiant toute concurrence : 120 F pour 17 séances
- la contractualisation par un partenariat large avec plus de 30 clubs et comités départementaux, la CAF, la Direction de la Jeunesse et des Sports, l'ACYAQ et la STY.

526 cartes ont ainsi été délivrées cet été, soit une augmentation de 24 % par rapport à l'année précédente.

Après le succès rencontré cet été, il est proposé au Conseil Municipal la mise en œuvre d'un dispositif équivalent, à titre expérimental pour les prochaines vacances scolaires « sports vacances Toussaint 2001 » du 29 au 31 octobre 2001, sur le site sportif de la salle Omnisports-stade Jules Ladoumègue. L'accès sera conditionné par l'acquisition d'une carte « sports vacances Toussaint 2001 », sur la base d'une tarification de 30 Francs (4,57 €).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

68. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ACYAQ

Rapporteur : C. BLAYOT

L'ACYAQ coordonne l'action de neuf maisons de quartiers à La Roche-sur-Yon. Son rôle implique de nombreux échanges d'information entre le siège, les maisons de quartiers et les partenaires institutionnels. L'ACYAQ envisage donc la mise en place d'un Intranet qui permettrait de répondre à ce besoin de communication croissant en permettant des échanges d'informations à moindre coût.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'ACYAQ une subvention de 60.000 F (soit 9146,94 €) pour la mise en œuvre de ce projet.

J.L. BATIOT fait l'intervention suivante :

« Dans l'ordre du jour, on lit : l'ACYAQ coordonne ; avec 9 millions de budget, elle ne fait pas que coordonner. Elle fait surtout du prêt de personnel, d'ailleurs à quel titre ? Ce n'est ni une agence d'intérim, ni une entreprise d'insertion.

Elle gère aussi des projets d'animation globaux qui ont parfois des retombées dans les quartiers, mais qui sont rarement le prolongement de leurs pratiques autonomes.

Aujourd'hui, il faut un intranet à cause d'un besoin de communication croissant. Pour nous, c'est surtout le signe d'un centralisme croissant.

Vous nous dites que ce centralisme est démocratique. En tout cas, en matière de gestion, comme en matière d'animation, il est à l'opposé de la mission des maisons de quartiers. C'est-à-dire une action de soutien du lien social, une action dans la proximité et aussi une action qui réclame des initiatives et donc l'autonomie la plus large.

Nous voterons les moyens pour les maisons de quartiers qui leur permettent d'aller dans ce sens. Nous ne voterons pas ce qui renforce le centralisme de l'ACYAQ ».

J.P. GALLOCHER rappelle la position de son groupe :

« Ainsi qu'il l'a fait savoir lors de la dernière commission n°4, le groupe LA ROCHE AU CŒUR ne votera pas cette subvention de 60 KF en faveur de l'ACYAQ. Non pas qu'il conteste le choix technique qui a été fait d'un réseau INTRANET, mais parce que ce choix accentue le poids déjà trop important de l'ACYAQ sur les maisons de quartier.

Ce n'est pas en faisant, via une structure centralisatrice telle que l'ACYAQ, financer en totalité les besoins des Maisons de Quartier par le budget de la ville, ce n'est pas en mettant à leur disposition des salariés payés par la ville, ce n'est pas en leur fournissant des moyens technologiques de pointe payés eux aussi par la ville, que l'on rendra aux maisons de quartier le fonctionnement autonome dont doivent bénéficier toutes les associations dont les activités sont basées sur le bénévolat.

Subventionner le projet qui nous est présenté, c'est accepter d'accentuer la tutelle organisée de la collectivité locale sur des structures associatives, et cela, nous nous y refusons ».

C. BLAYOT rappelle qu'aucun élu ne siège au Conseil d'Administration des associations de gestion des maisons de quartier et de l'ACYAQ. Composée des administrateurs des maisons de quartiers, l'ACYAQ représente ces maisons de quartiers.

En outre, l'outil informatique est mis en place pour appuyer l'autonomie des quartiers, question d'ailleurs évoquée lors des commissions ouvertes.

P. YOU constate la levée de bouclier systématique de la part des oppositions lorsqu'une question présentée au Conseil Municipal concerne l'ACYAQ. Il fait l'intervention suivante :

« Nous sommes navrés de voir les groupes La Roche Claire et La Roche au Cœur exprimer des jugements aussi définitifs et négatifs sur les commissions ouvertes, l'ACYAQ, ou encore CANAL 15 et j'en passe.... qualifiant ceci ou cela de gadget ou encore de « voix de son Maire », soit encore de vouloir « phagocyter les associations ».

Ces jugements de valeurs sont bien désespérants car à nos yeux la démocratie ne fait pas partie de l'inné, la démocratie est quelque chose qui se construit, il est de la responsabilité de ceux qui ont été élus au suffrage universel de la faire vivre, d'imaginer de nouvelles formes d'expression pour les habitants.

La démocratie est une matière vivante, changeante, perfectible. Comme nous avons voulu les enveloppes de quartier (perfectibles elles aussi), nous avons voulu les commissions ouvertes. Le Forum des Associations qui se tiendra fin octobre procède bien de la démocratie au travers des associations participantes. Nous souhaitons ardemment que la démocratie participative à La Roche-sur-Yon puisse encore trouver d'autres formes d'expression dans l'avenir et nous y contribuerons. Nous n'avons pas le monopole du savoir en démocratie, mais vous non plus. Nous tentons simplement et patiemment de la construire en fonction du monde qui nous entoure et au regard de nos responsabilités ».

J.L. BATIOU fait la déclaration suivante :

« Si je comprends bien, nous faisons un procès d'intention sans fondement, en nous basant sur des faits sans réalité. J'ai participé à la création de l'AADIQNO. Je continue à lire le journal du quartier où j'ai longtemps habité. Dans le numéro de mai 2001, l'éditorial du président est titré « Le différend ». Ce président, qui est favorable à une participation active de l'ACYAQ, écrit, je cite : « l'AADIQNO a toujours été réticente pour s'engager dans ce système de gestion centralisée ». Plus loin, il décrit les conséquences du « différend », je cite toujours :

- « - départ prématuré du directeur
- démission de la présidente
- démission de la vice-présidente
- démission du secrétaire »

J.L. BATIOU estime qu'on est loin de la démocratie et de la coordination.

M. LE MAIRE souhaite reporter ce débat à une autre séance du Conseil Municipal afin d'évoquer précisément les conditions dans lesquelles ces structures ont été mises en place, y compris sur le plan juridique et financier.

Y. HENRY désire préciser quelques éléments :

La création de l'ACYAQ correspond à la volonté de l'ensemble des quartiers d'harmoniser leurs actions, de se coordonner, même l'AADIQNO a participé à la construction de l'ACYAQ. Cette harmonisation n'a pas vocation au centralisme, mais à une plus grande efficacité pour répondre aux besoins des habitants des quartiers. L'ACYAQ n'est pas pilotée par la Ville, mais par les bénévoles des maisons de quartiers. Pour **Y. HENRY**, penser qu'on puisse manipuler autant de bénévoles à la fois, c'est méconnaître le travail des militants dans leurs quartiers.

Le budget de 9 millions de Francs de l'ACYAQ inclut le financement des postes d'animateurs de quartiers. L'ACYAQ reçoit une subvention de 1,2 MF par la Ville de La Roche-sur-Yon et parallèlement, ce sont les maisons de quartiers qui vont chercher les différents financements.

A. LEBOEUF revient sur la mise en place d'un intranet qui doit permettre une meilleure coordination entre les maisons de quartiers et la mise en place de nouveaux services aux habitants. Ainsi, il suffira aux yonnais de s'adresser à une maison de quartier pour connaître les disponibilités de salles sur toute la ville alors que jusqu'à présent, ils devaient faire le tour des associations pour avoir ces informations.

M. NARIOO rappelle que la gestion du personnel étant trop lourde à assurer pour les bénévoles des maisons de quartier, ils ont souhaité confier cette tâche à l'ACYAQ. En outre, cette coordination amenait une certaine harmonisation et surtout une plus grande puissance pour négocier avec les partenaires-financeurs, autres que la Ville, que sont le Conseil Général, la CAF...

**QUESTION ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR
10 VOIX CONTRE DES GROUPES LA ROCHE AU CŒUR ET LA ROCHE CLAIRE
Ne prend pas part au vote : D. HILLIER**

M. LE MAIRE rappelle que J.L. BATIOU a été président d'une association « La Soulère » à qui la Ville proposait un local et des subventions, sans qu'il ait été question d'aliénation de la liberté d'action de l'association par la Ville.

S'estimant mis en cause personnellement, **J.L. BATIOU** indique avoir démissionné de l'association La Soulère dès le 1^{er} Conseil d'Administration après les élections municipales. Par conséquent, il ne s'estime pas mandaté pour répondre en son nom. Par contre, ayant discuté avec l'ancienne présidente de l'AADIQNO, il constate qu'elle a dû démissionner pour préserver son association et continuer le travail de proximité sur ce quartier.

M. LE MAIRE rappelle que la Ville de La Roche-sur-Yon est en relation avec tout le secteur associatif et pas seulement avec l'ACYAQ ou les maisons de quartiers. Les relations conventionnelles entre la Ville et les associations sont des éléments librement consentis par les parties, sans qu'il soit pour autant question d'aliénation.

En outre, il aurait probablement mieux valu que le personnel de Forges soit salarié de l'ACYAQ pour éviter les difficultés qui sont en cours.

69. SCHEMA LOCAL D'ANIMATION - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : G. BOURMAUD

Une réflexion a été menée en 1999, en partenariat avec les représentants des acteurs locaux concernés, afin de mettre en évidence les caractéristiques de l'animation sur la ville.

Depuis ce diagnostic, un programme de soutien aux animations locales est mis en œuvre. En complément de la délibération du 30 mai 2001, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 20.000 F (soit 3048,98 €) au groupement des usagers et commerçants des Halles de La Roche-sur-Yon pour l'organisation de manifestations à l'occasion du 1^{er} anniversaire de l'ouverture des nouvelles Halles et du Marché de Noël.
- 20.000 F (soit 3048,98 €) à l'Athlétic Club La Roche-sur-Yon pour l'organisation du championnat de France de relais.

70. AIDE A LA CREATION DE PROJETS CULTURELS

Rapporteur : G. BOURMAUD

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de poursuivre sa politique d'aide à la création avec un triple objectif :

- développement d'une offre culturelle de qualité proposée par des compagnies ou des artistes travaillant à La Roche-sur-Yon.
- inciter et permettre la création dans le domaine de l'art dramatique.
- respect de la liberté d'expression des créateurs et des artistes.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 80.000 F (soit 12.195,92 €) à l'association Grizzli Philibert Tambour pour le projet de création théâtrale « Birdy ».

QUESTIONS 69 ET 70 ADOPTEES A L'UNANIMITE

71. CONTRAT VILLE/LECTURE ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'ETAT

Rapporteur : G. BOURMAUD

La Ville et l'Etat considèrent que la lecture demeure une pratique culturelle essentielle, et que le livre reste l'outil principal de diffusion des connaissances et d'exercice plein et entier de la citoyenneté. A partir de ce constat, une commission chargée d'élaborer un contrat Ville / Lecture a été mise en place en octobre 2000. Elle a présenté ses conclusions autour de 4 idées prioritaires :

- faire évoluer les relations entre le réseau de lecture publique et les écoles.
- développer une politique de promotion de la lecture et de l'écriture.
- mettre en place des actions de médiation en direction de publics spécifiques.
- développer une politique coordonnée de la lecture sur un territoire donné.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adoption d'une convention avec le Ministère de la Culture autour de ces grandes orientations.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

72. EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE – 2EME TRANCHE - MODIFICATION DU PROGRAMME

Rapporteur : G. BOURMAUD

Le principe d'extension de la Médiathèque Benjamin Rabier a été décidé par une délibération du 28 juin 2000. Depuis cette date, au vu du fonctionnement des différents services de la Médiathèque, des évolutions du programme ont paru nécessaires, notamment avec :

- la création de la salle d'expositions au rez-de-chaussée à l'emplacement du patio actuel.
- une répartition différente des départements art, musique et cinéma, à l'étage.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver les modifications au programme initialement prévu. L'estimation financière prévisionnelle de ce nouveau programme s'élève à 1.047.600 € TTC, soit 6.871.805,53 F TTC.

A. LAPORTE fait les observations suivantes :

« Notre groupe votera contre cette décision car, eu égard aux raisons invoquées pour la justifier, le caractère d'urgence n'apparaît pas évident pour la mise en place d'un tel projet dans les délais indiqués.

Compte tenu de l'importance de la dépense envisagée (6.871.824 francs), il nous paraît souhaitable de réserver cette somme au financement de besoins plus urgents, tels, par exemple, l'installation d'une climatisation dans les nouvelles Halles.

Concernant la création d'une salle d'exposition, notre groupe, lors du précédent Conseil Municipal, s'était opposé à la création d'une salle d'exposition au rez-de-chaussée de la Galerie Bonaparte pour environ 1 million de francs.

Aujourd'hui se pose le problème de la création d'une nouvelle salle d'expositions cette fois-ci à la Médiathèque.

Lors de la commission, le groupe LA ROCHE AU CŒUR a émis un avis défavorable sur ce projet. Cette création repose une nouvelle fois la question de la cohérence de la politique culturelle de la ville par rapport aux différents lieux d'expositions déjà existants et par rapport à la création envisagée d'un Musée ».

G. BOURMAUD revient sur la question des sites d'expositions :

- la salle prévue à la Médiathèque concerne exclusivement les activités liées à ce site.
- le site prévu à la galerie Bonaparte a, quant à lui, vocation à remplacer le hall d'entrée de l'ENMDAD qui ne peut plus être utilisé à cette fin

Pour **G. BOURMAUD**, même s'il existe toujours des priorités plus grandes, il est logique d'en terminer avec ce projet, d'autant plus que le personnel (notamment les cadres et responsables de départements) s'est particulièrement investi dans ce projet.

P. BOURSIER explique l'abstention du groupe La Roche Claire. Le taux d'équipement de La Roche-sur-Yon est relativement important pour une ville de 50.000 habitants. Il craint donc que ces « sur-investissements » provoquent une pression fiscale accrue et une fuite en avant pour l'accueil d'entreprises de façon désorganisée. Il est donc nécessaire d'organiser un débat public sur des projets aussi structurants pour la Ville. Les Yonnais doivent être consultés pour définir les priorités. Or, il n'est pas certain qu'aujourd'hui, ils considèrent l'extension de la Médiathèque comme une priorité.

Pour **G. BOURMAUD**, à un moment où l'on parle d'exclusion, de délinquance et d'oisiveté, il apparaît que les réponses techniques et économiques ne suffisent plus pour répondre à ce genre de comportements sociétaux. Les réponses de ce siècle seront certainement plus d'ordre culturel. Le développement de la politique culturelle de la Ville va dans ce sens.

M. LE MAIRE observe que cette délibération n'est que l'adaptation du programme d'extension de la Médiathèque décidé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2000.

Cet aménagement permettra à la Médiathèque d'offrir un lieu d'exposition interne destiné aux auteurs, aux artistes, aux livres... constituant un outil supplémentaire de la mise en valeur des fonctions de ce lieu (la lecture, mais aussi les nouvelles technologies).

En outre, les locaux libérés par l'actuelle artothèque permettront l'installation d'un lieu d'expositions temporaires, adapté en centre ville. Ces aménagements s'inscrivent dans la politique de la Ville, afin de créer un pôle culturel dans le centre et seront complétés par l'aménagement de la Maison Gueffier.

M. LE MAIRE note que la politique menée favorise une démocratisation de l'accès à la culture, à la lecture et aux nouvelles technologies.

**QUESTION ADOPTEE PAR 25 VOIX POUR
7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU COEUR
3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE**

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, P. REGNAULT, C. PERRET en son nom et au titre du pouvoir donné par R. PINEAU, Y. HELARY, M. RODDE, J. SOULARD en son nom et au titre du pouvoir donné par C. BOURGOIN

**73. SALLES DE SPECTACLES DU MANÈGE ET DU THEATRE MUNICIPAL – MODIFICATION
DU REGLEMENT D'UTILISATION**

Rapporteur : G. BOURMAUD

Le règlement d'utilisation des salles de spectacles du Manège et du Théâtre Municipal a été adopté par le Conseil Municipal du 24 juin 1998. La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité a prescrit un changement de l'organisation du service de sécurité incendie pour ces salles, portant sur le remplacement des sapeurs-pompiers par du personnel de l'association de gestion du centre culturel Le Manège, formé aux missions de sécurité, l'organisateur d'une manifestation pouvant compléter le personnel du Manège en cas d'utilisation des salles en totalité. Afin de se conformer à ces prescriptions, le règlement d'utilisation des salles de spectacles doit être revu. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces modifications.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**74. CLASSES D'ENVIRONNEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2001-2002 MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERNE DE FONCTIONNEMENT – FIXATION DES TARIFS**

Rapporteur : P. CERREJO

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau règlement interne de fonctionnement des classes d'environnement, qui précise les différents types de séjours, les modalités d'organisation et les conditions financières. L'organisation matérielle de ces séjours est confiée à un opérateur externe (La Fédération des Œuvres Laiques de la Vendée) dans le cadre d'un marché de prestation de service. Le Conseil est également appelé à fixer le montant des participations financières des familles pour chaque type de séjour.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

75. DEPART DE M. LE PREFET – CADEAU DE LA VILLE

Rapporteur : R. GUILLET

A l'occasion du départ de M. le Préfet de la Vendée, un tableau lui a été offert. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la prise en charge de ce cadeau.

J.L. BATIOT fait part de l'opposition du groupe La Roche Claire pour les raisons suivantes :

- Ce cadeau a été offert alors que le vote du Conseil Municipal n'avait pas eu lieu
- Le Préfet est un fonctionnaire qui a un salaire. Or, les fonctionnaires mutés ne reçoivent pas de cadeau malgré les frais occasionnés.
- Le montant de ce cadeau est élevé, comparable à la subvention accordée au lycée Nature, sur la question précédente, alors que l'intérêt ne paraît pas démontré pour la commune.

J.L. BATIOT souhaite à cette occasion évoquer un certain nombre de dépenses qui lui paraissent injustifiées.

M. LE MAIRE note que cette question ne figure pas à l'ordre du jour.

J.L. BATIOT estime que l'intervention d'un Conseiller Municipal n'est pas limitée par les textes en vigueur.

J. AUXIETTE rappelle que pour autant, le Maire fixe l'ordre du jour et assure la police de l'Assemblée. Dans la mesure où les propos ne concernent pas la question 75, **M. LE MAIRE** considère que l'intervention de J.L. BATIOT est terminée.

QUESTION ADOPTEE PAR 40 VOIX POUR 3 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

76. DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS DIVERSES COMMISSIONS - MODIFICATION

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- désigner Didier LESCEVE au sein de la commission municipale solidarités, famille, enfance, citoyenneté, proximité, sécurité, relations internationales (*et non plus dans la commission animation urbaine : culture, formation, sports, quartiers*).
- désigner Monique RODDE (en remplacement de Pierre REGNAULT) au sein de la commission mixte de concertation pour la gestion et l'aménagement des aérodromes de La Roche-sur-Yon et de l'Île d'Yeu.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la commission municipale n° 3, intitulée désormais « Solidarité, Famille, Enfance, Jeunesse, Citoyenneté, Proximité, Sécurité, Relations Internationales ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**77. VILLAGE ARTISANAL RENE COTY – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMYON –
AVENANT N° 1**

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du prix de revient définitif de l'opération « Village artisanal, rue René Coty » arrêté à la somme de 14.391.485,45 F TTC et d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 avec la SEMYON, d'un montant de 9.914,45 F TTC.

**QUESTION ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE**

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, P. REGNAULT, C. PERRET en son nom et au titre du pouvoir donné par R. PINEAU, Y. HELARY, M. RODDE, J. SOULARD en son nom et au titre du pouvoir donné par C. BOURGOIN

**DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

P. BOURSIER regrette de ne pas avoir la liste des actes concernés.

P. REGNAULT rappelle qu'elle a été lue lors de la commission n° 2. Elle sera d'ailleurs transmise à l'ensemble des conseillers avec le Procès-verbal de la séance.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 20



LE MAIRE

J. AUXIETTE